

Projet d'établissement

Institut Médico Educatif « Castel de Navarre »

1, Impasse d'Oly

64 110 JURANÇON

☎ : 05.59.06.09.44

📠 : 05.59.06.51.36

Mel : ime.casteldenavarre@pep64.org



Juillet 2014

1. LE CONTEXTE ACTUEL DE RÉÉCRITURE :	<i>page 4</i>
2. L'ASSOCIATION, L'ETABLISSEMENT, LES VALEURS :	<i>page 8</i>
2.1. Identification de l'Association gestionnaire	
2.2. Les valeurs défendues par l'Association gestionnaire : les PEP 64	
2.3. Les valeurs de l'IME « Castel de Navarre » : un ancrage aux valeurs des PEP	
3. L'ETABLISSEMENT ET SES FINALITÉS :	<i>page 10</i>
3.1. Notre histoire	
3.2. Les caractéristiques actuelles de l'établissement	
3.3. Les finalités de l'établissement	
4. LA POPULATION ACCUEILLIE :	<i>page 13</i>
4.1. Étiologie	
4.2. Admission	
4.3. Les usagers (jeunes et leur famille) : des demandes et des besoins	
4.4. Jeunes en situation d'amendement Creton	
4.5. Orientation en sortie	
4.6. Les limites d'admission	
5. L'ÉTABLISSEMENT :	<i>page 15</i>
6. LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT RETENUES :	<i>page 15</i>
6.1. Les réunions institutionnelles	
6.2. Le projet personnalisé	
6.3. La question de l'évaluation	
6.4. La démarche de bienveillance	
7. LES ITINÉRAIRES DE FORMATION ET PARCOURS PROPOSÉS AUX JEUNES :	<i>page 18</i>
7.1. Les parcours de formation des jeunes	
7.2. Les différents stages proposés ; le parcours de stages au sein de l'IME	
7.3. Le dispositif « Différent et Compétent »	
8. LES PROJETS DE SERVICES ÉDUCATIFS D'INTERNAT ET D'EXTERNAT :	<i>page 22</i>
Le service éducatif	
8.1. Les finalités des missions éducatives	
8.2. Le projet éducatif d'externat	
8.3. Les activités éducatives et les projets de l'équipe d'internat	
8.4. Projets spécifiques des divers pavillons d'internat et de l'appartement d'accès à l'autonomie	
9. L'IMPRO : LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIÈRE FORMATION PROFESSIONNELLE (SIPFP) :	<i>page 35</i>
9.1. Les finalités de la formation professionnelle	
9.2. Les objectifs généraux	
9.3. Les objectifs opérationnels : pour chaque atelier	
9.4. Les moyens (humains et matériels)	

9.5. Le travail en lien avec l'unité d'enseignement

10. LES PRESTATIONS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : *page 42*

- 10.1. La finalité du projet
- 10.2. Les principes pédagogiques
- 10.3. Les activités proposées
- 10.4. Les objectifs généraux par discipline
- 10.5. L'organisation générale
- 10.6. Les séances d'EPS
- 10.7. Les rencontres inter-établissements
- 10.8. Le partenariat avec le Comité Départemental de Sport Adapté : CDSA 64
- 10.9. L'Association Culturelle et Sportive du Castel de Navarre : ACSCN
- 10.10. Transversalité

**11. LES PRESTATIONS DU SERVICE D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE
(service de stage) :** *page 47*

**12. L'ÉCOLE : LES PRESTATIONS DU SERVICE PÉDAGOGIQUE – LE PROJET DE
L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :** *page 49*

- 12.1. Généralités
- 12.2. Organisation de l'Unité d'Enseignement

13. LES SOINS : LES PRESTATIONS DU SERVICE THÉRAPEUTIQUE : *page 52*

- 13.1. L'équipe soignante
- 13.2. Les outils thérapeutiques
- 13.3. La démarche thérapeutique

14. L'ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE SOCIAL : *page 59*

**15. LES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE NOCTURNE : LES SURVEILLANTS DE
NUIT :** *page 60*

- 15.1. Les surveillants de nuit
- 15.2. L'organisation retenue
- 15.3. Les horaires des veilleurs
- 15.4. Les cadres d'astreintes

16. LES PRESTATIONS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT : *page 61*

17. LES PRESTATIONS DE TRANSPORT : *page 62*

**18. LES PISTES DE RÉFLEXION ET LES ÉVOLUTIONS À DONNER À COURT
TERME :** *page 63*

1) LE CONTEXTE ACTUEL DE REECRITURE

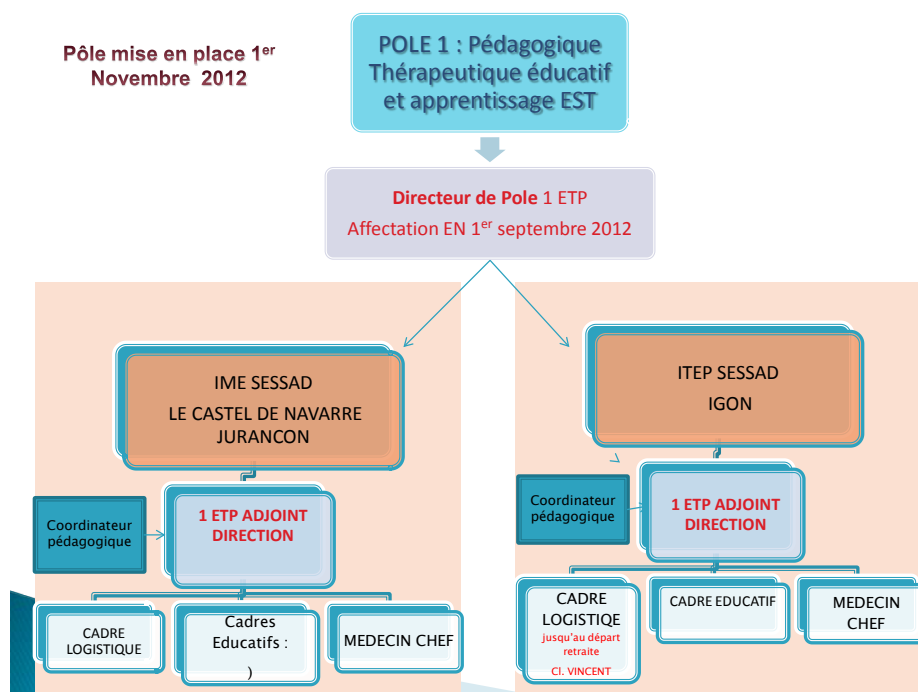
Le constat de départ :

Le dernier projet d'établissement a été écrit en avril 2009 ; il mettait en perspective un certain nombre d'éléments et marquait une évolution sensible de l'établissement (passage en CROSMS dans le cadre de la création d'un SESSAD). De ce fait l'IME du « Castel de Navarre » affichait sa volonté d'ouverture vers l'extérieur (en s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux) ainsi qu'un souhait de réduction de ses effectifs à 130 usagers (diminution de 7% de l'effectif total) et de révision de son agrément au regard des âges du public accueilli (accueil d'usagers âgés 10 à 20 ans).

Au cours de cette même période (années 2009/2014), de très nombreux changements sont intervenus dans le secteur médicosocial de manière générale mais aussi sur le plan de l'organisation de notre Association gestionnaire (Les « PEP64 ») dans la mesure où un nouveau projet Associatif a été rédigé d'une part, et qu'une nouvelle organisation a vu le jour d'autre part.

Enfin, les années 2010 à 2013 ont également été marquées par de très nombreux changements au niveau de l'équipe de direction, dont les incidences auprès des divers professionnels ont été importantes ; cette période s'est traduite par une « stagnation » des dossiers qui avaient été précédemment lancés.

C'est donc au cours de cette période que l'organisation générale de notre Association et des établissements qu'elle gère, s'est transformée, mettant ainsi en œuvre les « directions de pôles ». Cette nouvelle organisation a été mise en place en novembre 2012 pour l'IME du Castel de Navarre qui a intégré le « pôle thérapeutique, éducatif et apprentissage Est ».



Cette organisation voit disparaître la fonction de direction d'établissement, remplacée par celles de directeur de pôle et d'adjoint de direction.

Les règles internes du mouvement au sein de l'Association « les PEP64 » ont ainsi vu de nombreux mouvements au niveau de cadres éducatifs qui ont été nommés sur des fonctions

d'adjoints de direction, ou de directeurs d'établissements qui ont été nommés sur des fonctions de direction de pôle.

Le directeur en poste au cours des années 2010/2012 a quitté l'établissement et s'est dirigé vers un autre secteur ; la mise en place du pôle s'est traduite par l'arrivée de nouveaux professionnels au sein de l'équipe de direction en novembre 2012 :

- Directeur de pôle
- Adjoint de direction
- Cadre Educatif

Les objectifs fixés par l'équipe de direction ont priorisé les axes suivants :

- Reprise de l'évaluation interne (qui n'avait pas été suivie depuis sa réalisation en 2009)
- Actualisation et réécriture du projet d'établissement.

☞ Travaux programmés sur l'année scolaire 2013/2014

En septembre 2013, soit moins d'une année après la mise en place du pôle, de nouveaux départs ont marqué l'équipe de direction de l'établissement, perturbant ainsi son fonctionnement et le suivi des dossiers initiés ; l'adjoint de direction et le cadre éducatif (qui avaient été nommés à la mise en place du pôle) ont quitté leurs fonctions.

L'établissement s'est donc retrouvé au cours de l'année scolaire 2013/2014 avec une équipe de direction très nettement diminuée (sans adjoint de direction durant environ 5 mois ; le nouvel adjoint de direction n'ayant pu être recruté que le 3 février 2014) et l'établissement ayant eu recours à un cadre éducatif intérimaire (le nouveau cadre n'ayant pu être recruté qu'au mois d'avril 2014).

Dans cette difficile période, seuls les aspects liés au quotidien du fonctionnement de l'IME ont pu être traités par l'équipe de direction ; la réécriture du projet d'établissement a donc été différée à l'arrivée de l'équipe complète et n'a pu être reprise qu'en mars/avril 2014.

Il nous semblait nécessaire et indispensable de rappeler l'ensemble de ces éléments afin de répreciser que ce projet doit être considéré comme une transition. Il est prioritairement destiné à répondre à nos obligations légales et sera actualisé dès que l'équipe de direction aura réellement pu prendre ses repères et ses marques.

Les équipes de professionnels ont également été marquées par ces départs successifs et une ligne stable doit être maintenant définie ; ce projet, écrit dans les circonstances précédemment décrites, met en forme certaines évolutions et traduit, dans ses grandes lignes, les axes retenus par l'établissement, susceptibles d'être très prochainement actualisés.

Les principaux axes, présentés notamment en conclusion du précédent projet n'ont pu être mis en œuvre et ils restent donc d'actualité : la question d'une diminution nette des effectifs et de la répartition du public accueilli sur 2 sites distincts (cf. conclusion du projet de 2009) est actuellement « à la réflexion » et plusieurs scénarios sont envisagés avec la direction générale de l'Association. A ce titre également, l'actuel projet doit être considéré comme transitoire.

La méthodologie de réécriture mise en œuvre a été la suivante :

Phase « interne » à l'établissement

Equipes encadrées par leur cadre → réécriture et actualisation du projet de service ; axes d'améliorations apportés, en lien avec les axes retenus lors de l'évaluation interne. (Documents supports : projet de 2009 et rapport d'évaluation interne, comptes-rendus de CVS).
7 groupes de travail ont été constitués (éducatif internat ; éducatif externat ; service d'insertion socio professionnelle ; section d'initiation et de première formation professionnelle ; service thérapeutique et social ; service logistique ; unité d'enseignement).



Rend compte de l'avancée des écrits



COPIL Equipe de direction → recueille les données, (ensemble des cadres de l'établissement) ; analyse, questionne et interroge les écrits, propose éventuellement des modifications ou des évolutions



Retour vers les équipes et vers le COPIL



Equipes encadrées par leurs cadres

Phase « externe » à l'établissement

COPIL

↓ Informe le CVS

CVS

Etapes du processus

Au cours de l'année scolaire 2012/2013, la mise en place du pôle a mobilisé les acteurs de l'équipe de direction de l'établissement ;

En juin 2013, le COPIL envisage, pour le projet d'établissement, un échéancier « étalé » sur l'année scolaire 2013/2014 ; la réactualisation ainsi que la réécriture du projet sont programmées de septembre 2013 à juin 2014.

En septembre 2013, le COPIL prend connaissance du départ programmé de l'adjoint de direction en poste (démission) et révisé sa programmation initiale.

En octobre 2013, le COPIL prend connaissance du départ programmé d'un des 2 cadres éducatifs et décide de reporter ce travail lorsque l'équipe de direction sera à nouveau complète.

Le travail d'analyse (par services) de l'évaluation interne et des plans d'action s'est déroulé du mois de novembre 2013 au mois de février 2014.

En avril 2014, l'équipe définitive est constituée

D'avril à juin 2014, les équipes se réunissent et travaillent à la réécriture du projet

Au cours du mois de juin 2014, les premiers écrits sont remis au COPIL

Lors de la seconde quinzaine de juillet, des « retours » vers les équipes sont réalisés.

Le 1^{er} septembre 2014, une nouvelle trame actualisée du projet est remise aux professionnels lors de la réunion de rentrée ; elle sera définitive après relecture (et « retours ») des professionnels.

Première quinzaine de septembre, la Présidente du CVS est destinataire de l'écrit et rencontre la direction de l'IME.

En octobre 2014, l'ordre du jour du CVS sera consacré à la présentation du projet d'établissement ; une réunion d'information préalable destinée aux parents est proposée par la Présidente du CVS.

En octobre 2014, le projet sera présenté au Conseil d'Administration de l'Association.

Axes d'évolution observés depuis le précédent projet

Cette phase de réécriture du projet a amené l'ensemble des équipes à proposer dès la rentrée scolaire de septembre 2014 des évolutions sensibles.

A cet effet, les critères de constitution des groupes sont retenus à partir des besoins observés et des potentialités évaluées pour chaque jeune.

Ils conduisent ainsi à un respect beaucoup plus marqué d'individualisation et de différenciation du projet de chaque jeune ; de même, les emplois du temps des professionnels évoluent et une distinction plus claire s'établit entre les services d'externat et d'internat.

Enfin, les références, en ce qui concerne les cadres éducatifs, sont plus clairement identifiées :

- Référence externat et internat : 1 cadre éducatif
- Référence SISP (Service d'insertion socio-professionnelle) et SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) : 1 cadres éducatif.

PRESENTATION DE L'IME du « CASTEL DE NAVARRE »

Caractéristiques principales :

Le Castel est le seul établissement du secteur « Pau Agglo » comprenant une Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP) aussi importante. S'il oriente de manière massive en ESAT (82%) lorsque les jeunes ont 20 ans (et est à ce titre le « premier fournisseur » de travailleurs d'ESAT de notre secteur géographique), nous orientons également en milieu ordinaire (8%) ainsi qu'en foyer de vie (10%). Nos partenaires (en matière d'orientation « en sortie ») recouvrent donc tous les secteurs, ce qui nous donne probablement une position bien spécifique.

2) L'ASSOCIATION, L'ETABLISSEMENT, LES VALEURS

2.1) Identification de l'Association gestionnaire.

Reconnue d'utilité publique en 1956, l'Association « les PEP64 », (précédemment nommée « Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public ») est créée le 18 novembre 1927 ; elle trouve son fondement dans l'accompagnement des personnes dans les domaines éducatif, pédagogique, thérapeutique et social.

Elle entend mettre en œuvre cet accompagnement en garantissant à la personne une place d'acteur principal, en préservant un lien de qualité entre personnes accompagnées et professionnels, en mobilisant l'environnement de la personne accompagnée et en apportant du soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

Elle est gestionnaire d'un ensemble de 23 établissements et services regroupés en 6 pôles :

- 2 pôles thérapeutiques, pédagogiques, éducatifs et apprentissages
- 1 pôle d'insertion par le travail
- 1 pôle d'accueil d'adultes
- 1 pôle social
- 1 pôle ambulatoire

2.2) Les valeurs défendues par l'Association gestionnaire : les P.E.P. 64

Dans son projet associatif (années 2011/2016), l'Association les PEP 64 défend les valeurs suivantes :

- l'humanisme comme valeur première, dans la mesure où elle place l'homme et son épanouissement au centre de tous les enjeux. C'est cette valeur qui porte toutes les autres.
- la solidarité qui permet de mieux lutter contre la souffrance, et dont l'engagement est fondé sur l'égalité de dignité des individus.
- la laïcité, en tant que liberté essentielle qui permet le « vivre ensemble » et suppose la justice sociale.

Les principes fédérateurs sont l'ouverture aux autres (empathie, écoute) ; la prise en compte des évolutions de la société ainsi que la mise en œuvre d'une organisation militante au service de l'intérêt général.

L'Association, dans son nouveau projet réaffirme ces valeurs et insiste tout particulièrement sur la nécessité d'adapter nos prestations aux évolutions de notre société tout en considérant la personne accompagnée et son entourage comme co-auteur de son parcours.

2.3) Les valeurs de l'IME « Castel de Navarre » : un ancrage aux valeurs des PEP64

Le respect, l'humanisme : ce sont les valeurs premières, il s'agit de prendre en compte l'Autre dans sa globalité, ses différences et sa légitimité.

Chacune de nos actions repose ainsi sur un principe de respect des êtres humains que nous accueillons.

Cela nous pousse à promouvoir la personne et à la soutenir dans la conquête de sa dignité et de ses droits.

La solidarité : elle s'exprime par l'action menée au quotidien dans l'établissement, par la réponse aux besoins repérés chez les usagers, par l'affirmation de leur dignité et de leur égalité en matière

de droits. La solidarité, c'est se soutenir, se protéger ; c'est réfléchir ensemble pour avancer ensemble dans une direction commune.

Elle favorise en outre l'acceptation des différences par une **écoute** attentive de chacun. **L'écoute** permet l'échange, la communication entre les divers acteurs au sein de l'établissement ; elle permet aussi le recueil nécessaire d'informations sur les besoins des jeunes.

Nous souhaitons que notre action aille plus loin que la simple démarche initiale de réparation et d'accompagnement pour laisser la place à la personne actrice de son devenir, auteur de son projet.

La laïcité : elle est un principe constitutionnel et une morale collective ; elle affirme la liberté de conscience de l'individu, première des libertés qui ne peut dépendre d'une autorité « toute puissante ».

Elle s'appuie sur un principe de neutralité qui favorise l'indépendance de la personne et l'exercice de **sa citoyenneté**. **La citoyenneté** permet quant à elle qu'une personne soit actrice dans la cité, dans son environnement, dans sa famille, sa culture. Elle permet d'affirmer son identité, son projet ; elle est constituée de droits et devoirs.

L'éducation qui sensibilise aux valeurs universelles et permet de développer les potentialités intellectuelles, physiques, affectives et relationnelles.

L'autonomie : qui permet à la personne de se prendre individuellement en charge

Ces valeurs inscrites dans le projet de l'Association « les PEP 64 » doivent guider notre démarche pour que chaque usager qui nous est confié puisse s'exprimer librement et vivre sa citoyenneté au quotidien.

Les autres valeurs que nous tenons à citer sont la **tolérance**, **l'honnêteté**, **l'intégrité**, **la responsabilité** ainsi que la **cohérence** d'ensemble du travail de chacun.

L'équipe de l'établissement reste ainsi vigilante afin que les droits et devoirs des usagers réaffirmés par les lois de janvier 2002 et février 2005 soient respectés et mis en œuvre dans et hors de l'institution.

Ces droits et devoirs figurent également dans le règlement de fonctionnement de l'établissement ainsi que dans le livret d'accueil.

Un établissement conforme aux exigences législatives

Le projet d'établissement s'intègre dans un environnement législatif repéré :

- Loi 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, et de la citoyenneté,
- Décret du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap
- Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation des unités d'enseignement

Cet environnement législatif exige notamment :

Le projet d'établissement, établi pour une durée de 5 années, qui fixe les objectifs de l'établissement

Le livret d'accueil qui est remis à chaque usager lors de son admission

Le contrat de séjour qui est signé par le responsable légal, et remis lors de l'admission.

La charte des droits et libertés qui est annexée au livret d'accueil et affichée au sein de l'établissement

Le règlement de fonctionnement qui précise les règles de vie au sein de l'IME

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui permet aux jeunes, et à leurs responsables légaux d'être « force de proposition », et d'être consultés ou de donner leur avis quant à l'organisation et aux évolutions envisagées par l'IME. Il se réunit une fois par trimestre.

Le projet individualisé d'accompagnement (PIA) qui est adapté aux besoins spécifiques de chaque jeune et de son projet de vie ; il est élaboré avec le jeune et son responsable légal, sur proposition des professionnels qui accompagnent le jeune.

La personne qualifiée qui peut être consultée par le jeune et/ou son responsable légal, afin de l'aider à mieux faire valoir ses droits.

3) L'ETABLISSEMENT ET SES FINALITES

3.1) Notre histoire

Le 20 Octobre 1961, l'association achète un beau domaine sur les coteaux de Jurançon, quartier du pont d'Oly, en bordure de la RN 134 ; pendant six ans, celui-ci reste quasiment inutilisé jusqu'au début des travaux en 1968, l'association ayant décidé en 1963, d'ouvrir son champ d'activité aux personnes en situation de handicap mental. Les travaux dureront d'octobre 1967 à juillet 1969 et c'est le 12 septembre 1970 qu'aura lieu l'ouverture de l'établissement.

3.2) Les caractéristiques actuelles de l'établissement

3.2.1) Population accueillie à ce jour

L'agrément actuel prévoit que l'IME est ouvert pour des enfants, adolescents et jeunes adultes des 2 sexes, âgés de 10 à 20 ans, en situation de déficience intellectuelle moyenne ou légère.

3.2.2) Capacité et modes de fonctionnement

La capacité est fixée à 130 places réparties comme suit :

- Une section d'internat mixte comprenant 58 places (avec des possibilités d'internat aménagé)
- Une section de semi-internat mixte comprenant 82 places

3.2.3) Localisation de la zone d'intervention

Situé dans l'agglomération paloise, l'établissement accueille des jeunes domiciliés dans les bassins Palois, Oloronais, Ossalois, Orthéziens, Mauléonnais.

3.3) Les finalités de l'établissement

Le « Castel de Navarre » est un établissement de formation pré professionnelle pour des jeunes présentant une déficience mentale légère ou moyenne. Pour cela, un accompagnement particulier est proposé. L'établissement dispose d'un « plateau technique » permettant de répondre aux besoins des usagers.

Au delà de ses missions, l'établissement affiche quatre axes qu'il faut prendre en compte dans son fonctionnement.

Ces finalités sont à mettre en lien avec la politique générale de bienveillance, développée par ailleurs.

Enfin, l'établissement rappelle sa volonté d'inscrire son action quotidienne en référence aux préconisations de l'ANESM.

Ces axes principaux sont :

3.3.1) Favoriser l'insertion sociale ; créer les conditions optimales de sa mise en oeuvre

La finalité de l'établissement même si elle ne vise pas la qualification ou la certification professionnelle reste néanmoins de permettre aux jeunes accueillis de réussir leur futur projet d'orientation sociale, par la professionnalisation de manière prioritaire. Pour cela, l'établissement se doit de créer les conditions optimales qui permettront au jeune d'être acteur de son projet, d'établir des choix au regard d'un contexte qu'il pourra prendre en compte de la manière la plus objective possible (connaître les enjeux liés à son orientation, à sa future insertion sociale et professionnelle ; se projeter objectivement dans un futur statut social au regard d'une expérience vécue durant son parcours dans l'établissement). Ce travail est réalisé dans la perspective d'une l'inclusion sociale et professionnelle réussie.

S'il est fondamental de considérer que la formation professionnelle représente un atout indispensable à l'intégration dans le tissu social ordinaire ou protégé ; il ne faut pas oublier que cette formation professionnelle ne saurait être dissociée, pour le public que nous accueillons, d'une formation scolaire visant l'acquisition de connaissances issues du socle commun des compétences, de savoir être et savoir faire éducatifs, indispensables pour une insertion sociale réussie, ainsi que d'un accompagnement thérapeutique qui redonnera à chacun la possibilité d'exprimer au mieux ses capacités.

Enfin, pour certains jeunes que nous accueillons, et pour lesquels il restera fort difficile de s'inscrire dans une activité professionnelle régulière, l'insertion sociale future sera travaillée sans pour autant envisager une professionnalisation.

3.3.2) Favoriser l'autonomie des personnes

Il nous semble important, afin d'accéder à une complète inclusion, que chaque jeune soit en mesure d'exprimer des capacités d'autonomie individuelle, notamment dans les domaines suivants : Indépendance affective, capacité de transfert et de permanence des acquisitions, capacité d'adaptation, acceptation des nouvelles règles en vigueur ...

C'est ainsi qu'à partir d'une évaluation objective de chaque jeune, l'équipe de professionnels proposera un parcours individualisé afin d'atteindre les objectifs précités.

C'est pour cela qu'il sera nécessaire de cibler de manière individuelle les potentialités de chacun et d'adapter le futur protocole à chaque situation et à chaque élève ou jeune concerné selon un besoin évalué.

3.3.3) Optimiser et faire émerger les potentialités

Nous considérons que la déficience intellectuelle ne peut être considérée de manière univoque comme un état définitif et « figé ».

Aussi, chaque jeune accueilli sera pris en compte en fonction de son histoire, de son vécu, de ses capacités, de ses limites ; il lui sera proposé divers bilans ou évaluations qui permettront aux professionnels de proposer les situations d'apprentissages (scolaires, éducatifs, professionnels) ou les accompagnements thérapeutiques les plus adaptés à sa situation. L'objectif de ces bilans ou évaluations étant de faire émerger les potentialités de chaque jeune, l'idée ou le principe général restant de construire pour et avec chacun à partir de ce qu'il sait faire.

Un projet personnalisé découlera de cette étape et proposera un programme d'actions adapté à chaque situation ; il veillera donc à optimiser les potentialités de chaque usager.

Nous resterons attentifs au respect de la personnalité de l'enfant, de ses possibilités de régression, de stagnation comme de progression.

3.3.4) Favoriser l'épanouissement et le mieux-être de la personne accueillie

Chaque professionnel dans sa spécificité veille par son action à permettre l'épanouissement de l'usager.

Nous nous efforçons de nous appuyer sur les potentialités de l'enfant qui se prêtent le mieux à l'action éducative, pédagogique et thérapeutique. Il nous paraît important de repérer à une époque donnée celles qui pourront le conduire à un progrès réel, source d'épanouissement personnel, en s'appuyant sur ses ressources et en prenant en compte ses difficultés.

Nous attachons une attention particulière au cadre institutionnel qui doit favoriser le bien-être des jeunes accueillis, notamment au travers des relations instaurées qui doivent laisser la place aux échanges, aux souhaits et désirs des personnes accueillies.

Pour conclure ce chapitre, il est important de rappeler que, pour accompagner chaque jeune vers l'orientation qui sera la plus adaptée pour lui, un parcours de formation au sein de l'établissement lui sera proposé.

Prenant en compte l'offre, en matière d'orientations possibles, au sein de notre bassin, 3 parcours types peuvent être repérés :

- Un parcours menant vers une orientation sociale et professionnelle en milieu ordinaire (insertion sociale par une professionnalisation en milieu ordinaire)
- Un parcours menant vers une orientation en milieu professionnel protégé (ESAT) (insertion sociale par une professionnalisation en milieu protégé)
- Un parcours menant vers une orientation sociale en milieu protégé en Foyer de Vie notamment (insertion sociale au sein d'un établissement pour adultes handicapés, sans professionnalisation possible)

Des évaluations sont menées au cours du parcours de chaque jeune dans l'établissement de manière à ce que l'équipe de professionnels soit en mesure de se prononcer quant aux capacités montrées et exprimées par le jeune pour atteindre tel ou tel objectif.

Une évaluation doit notamment être réalisée lorsque le jeune a 18 ans, afin que des éléments objectifs puissent être remis à la CDAPH qui proposera alors une orientation dans le secteur adulte correspondant à chaque situation.

4) **POPULATION ACCUEILLIE**

4.1) **Etiologie :**

Le handicap :

Compte tenu de notre agrément, les usagers de l'IME « Castel de Navarre » sont susceptibles d'être scolarisés et d'entreprendre une formation pré professionnelle ou professionnelle.

Il s'agit donc de jeunes ayant une certaine autonomie et pouvant à ce titre suivre tout au long de la semaine des activités menées par un éducateur dans le cadre d'un groupe (composé de 8 jeunes environ).

De ce fait les jeunes nécessitant un accompagnement individualisé ne pourront être accueillis dans des conditions satisfaisantes qu'avec l'obtention de moyens humains supplémentaires.

Si le handicap principal pour lequel l'établissement est agréé est la déficience intellectuelle légère ou moyenne, celui-ci s'accompagne parfois de troubles associés qui l'aggravent et empêchent l'enfant d'exploiter de manière efficace son potentiel d'intelligence et ses aptitudes pratiques.

Ces troubles associés déterminants sont le plus souvent :

- des troubles instrumentaux,
- des troubles du développement psychique,
- des troubles du caractère, du comportement et de la conduite,
- des troubles sensoriels légers
- une comitialité plus ou moins stabilisée,

Situations particulières :

Depuis le précédent projet, nous avons constaté une nette augmentation de jeunes présentant une problématique plus spécifique, nécessitant parfois un accompagnement supplémentaire.

A ce titre, plusieurs jeunes ont dû faire l'objet d'une étude approfondie de leurs besoins lors d'équipes pluridisciplinaires exceptionnelles à la MDPH, nécessitant ainsi l'obtention de moyens humains complémentaires accordés ensuite par l'ARS.

Au cours de l'année 2013/2014, nous recensons 4 jeunes bénéficiant d'un accompagnement individualisé.

4.2) **Age d'admission :**

Pour mémoire, l'établissement est agréé pour accueillir des jeunes déficients légers / moyens âgés de 10 à 20 ans.

4.3) **Les bénéficiaires (jeunes et leur famille) : des demandes et des besoins**

L'équipe appréhende différemment les demandes et les besoins des bénéficiaires (jeune et sa famille). Les demandes sont de l'ordre de l'expression personnelle et subjective tandis que les besoins découlent d'une analyse professionnelle et objectivée.

Des demandes...	Des besoins...
<p>➤ De la part des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Que leur enfant développe des acquisitions scolaires. ▪ Que leur enfant puisse apprendre un métier. ▪ Que leur enfant acquière de la maturité, de l'autonomie. ▪ Que l'établissement puisse être un relais, une aide à une prise de distance et un soutien face à la problématique de leur enfant. <p>➤ De la part des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A s'exprimer verbalement, physiquement et à s'ouvrir (loisirs, culture) ▪ A apprendre sur un plan scolaire, professionnel, de vie quotidienne. ▪ A être reconnu dans leurs droits et leurs désirs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De réponses éducatives spécifiques à la singularité de leur enfant. ▪ D'apprentissages socio-relationnel, scolaire et préprofessionnel adaptés aux capacités de leur enfant. ▪ D'être en lien et reconnu comme partenaire de l'institution. ▪ D'une organisation sur des rythmes adaptés. ▪ D'un mode de communication singulier. ▪ De guidance et d'aide à l'orientation. <ul style="list-style-type: none"> ▪ De bienveillance et d'attention de la part des adultes. ▪ De réassurance et de confiance (le groupe est un point d'appui au développement personnel). ▪ D'adolescent en développement en quête d'affirmation et de reconnaissance

4.4) Jeunes en situation d'amendement Creton

Au cours de la période correspondant au précédent projet, un effort a été réalisé pour préparer au mieux les orientations des jeunes, et réduire de ce fait le nombre de jeunes en situation d'amendement Creton.

Le tableau suivant présente les données quantitatives au cours des 5 dernières années scolaires :

	2013/2014		2012/2013		2011/2012		2010/2011		2009/2010	
	15/05/14	01/09/13	15/05/13	01/09/12	15/05/12	01/09/11	15/05/11	01/09/10	15/05/10	01/09/09
Effectif (nbre de jeunes)	130	133	131	133	126	137	142	149	144	NC
Nbre de Cretons	19	21	24	25	32	37	35	28	30	NC
% Cretons	14,7	15,8	18,3	18,8	25,4	27,0	24,6	18,8	20,8	

NB : l'ouverture du SESSAD (cf projet d'établissement précédent) en septembre 2012 a vu la diminution de l'effectif de l'IME de 140 à 130 jeunes.

L'établissement s'est doté au cours de cette même période d'un service d'insertion socio professionnelle

4.5) Orientation en sortie

Les orientations en sortie se répartissent globalement de la manière suivante :

82% d'orientations ESAT

8% d'orientations en milieu ordinaire

10% d'orientations en FdV, FAM ou MAS

4.6) Les limites d'admission

La capacité et la qualité d'accueil trouvent leurs limites dans l'agrément de l'établissement et dans sa vocation d'intégration qui n'acceptent pas :

- Les déficiences lourdes
- Les pathologies sévères (avec troubles du comportement importants) nécessitant une prise en charge par un service de pédopsychiatrie
- Les handicaps moteurs ou sensoriels graves nécessitant une prise en charge adaptée et spécifique

5) L'ETABLISSEMENT

Le précédent projet a largement développé la présentation de l'établissement (schéma d'implantation, présentation des divers locaux, moyens humains) ; nous ne reviendrons donc pas sur ces éléments dans l'actuel projet.

6) LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT RETENUES

6.1) Réunions institutionnelles

Des temps réguliers de rencontres, d'échange, de mise en projet, d'évaluations et de bilans sont institutionnellement arrêtés.

Le tableau ci-dessous précise et identifie les diverses réunions internes à l'établissement.

REDIR Réunion de Direction Pilote : DdP	- DdP (*) - AD	Hebdomadaire	Réunion de coordination. Transmission d'informations. Détermination d'un cahier de route et fixation d'échéances. Point sur l'avancée des dossiers en cours.
RECOOR Réunion de Coordination Pilote : AD	- AD (*) - Cadres - Coordonnateur pédagogique de l'UE	Hebdomadaire	Réunion de réflexion sur différents éléments d'organisation de l'établissement ou du service. NB : le médecin ne peut être présent en raison de son faible ETP
PSU Point sur les Situation des Usagers Pilote : AD	- AD (*) - Médecin ou psychologue - Cadre(s) éducatif(s)	Hebdomadaire	Situations individuelles d'usagers. Évolutions des prises en charge. Projets de sorties. Gestion de la liste d'attente et des entrées.

	- AS		
Réunions des équipes éducatives Pilote : Cadre éducatif	- Cadre éducatif (*) ou à défaut AD - Équipes éducatives	Hebdomadaire	Réunions d'équipes : fonctionnement de l'équipe, projets.
Réunion de l'équipe de formation professionnelle Pilote : Cadre éducatif	- Cadre éducatif (*) - ETS et moniteurs d'atelier	Hebdomadaire	Réunions d'équipes : fonctionnement de l'équipe, organisation des groupes, projets.
Réunion de l'équipe logistique Pilote : Cadre logistique	- Cadre logistique - Personnels des services logistiques	Mensuelle	Fonctionnement, organisation du travail.
Réunion de l'équipe thérapeutique Pilote : médecin Chef de service	- Médecin Chef de service - AD - Psychologue(s) - Personnels para médicaux	Bimestrielle	Réunion d'informations. Réunion de réflexion sur la mise en œuvre de l'accompagnement thérapeutique.
Réunion de l'équipe pédagogique Pilote : coordonnateur pédagogique	- Coordonnateur pédagogique de l'UE (*) - Enseignants - AD (présence non systématique)	Hebdomadaire	Réunion de coordination et d'organisation. Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique.
Réunion institutionnelle Pilote : DdP	- Ensemble des salariés	Annuelle Sur ½ journée	Réunion d'informations. Réunion de réflexion.
RQ (Réunion quotidienne) Pilote : cadre ou AD	- un représentant de chaque service	quotidienne	Réunion d'information

Légende :

DdP : Directeur de Pôle

AD : Adjoint de Direction

AS : Assistante de service Social

Spécificité des réunions d'élaboration de projet :

Chaque lundi après midi ont lieu les réunions d'élaboration du projet individualisé d'accompagnement du jeune (appelées aussi « réunions de synthèse »).

A l'issue de cette réunion, le jeune et ses responsables légaux sont rencontrés lors de la réunion de validation de projet, afin de faire un point approfondi et de proposer les axes d'accompagnement et les objectifs retenus par l'ensemble de l'équipe.

6.2) Le Projet Personnalisé

Nous avons choisi, dans le présent projet de détailler davantage les différentes phases du projet personnalisé :

- Phase d'admission (annexe fiche N° 1)
- Phase d'accueil (annexe fiche N° 2)
- Période d'observation (annexe fiche N° 3)
- Le coordinateur de projet (annexe fiche N°4)
- L'évaluation du projet personnalisé (annexe fiche N°5)
- Les rencontres de validation de projet (annexe fiche N°6)
- La fin d'accompagnement (annexe fiche N°7)

Cet axe a été fondamentalement repris et retravaillé par l'équipe ; il constitue une avancée notable par rapport au précédent projet ; les diverses procédures sont détaillées dans les fiches citées et annexées au présent document.

6.3) La question de l'évaluation

La question de l'évaluation sera ici rapidement abordée de manière à ce soit repérée la pratique retenue par l'établissement, et ce à divers niveaux.

6.3.1) Evaluation interne de l'établissement

Pour ce qui concerne l'évaluation au niveau de l'établissement lui-même, nous rappellerons que l'I.M.E. s'est engagé dans la démarche d'évaluation, comme l'impose la Loi ; le rapport d'évaluation interne de l'IME a été communiqué à l'Autorité de Contrôle et de Tarification (ARS) en 2010 ; les plans d'action ont constitué une base concrète d'amélioration continue des pratiques professionnelles ; en revanche, comme nous l'avons indiqué auparavant, les nombreux changements observés sur l'équipe de direction n'ont pas permis un pilotage et un suivi réguliers des plans d'action, comme nous l'aurions souhaité.

Pour mémoire, cinq axes ont été évalués :

- Projet d'Etablissement
- Elaboration et mise en œuvre du projet individualisé
- Travail avec les familles
- Ressources humaines et organisation du travail
- Conditions matérielles de l'accueil

6.3.2) Évaluation externe de l'établissement

Dans le prolongement de l'évaluation interne dont le rapport a été remis à l'ARS en 2010 nous réaliserons l'évaluation externe de septembre à novembre 2014. La complémentarité des analyses portées sur un même établissement par l'évaluation interne puis externe permet d'apprécier les évolutions et les effets des mesures prises pour l'amélioration continue du service rendu.

Pour réaliser l'évaluation externe, nous avons choisi d'être accompagnés par J2C Consultants, organisme agréé possédant les qualifications et compétences déterminées par l'annexe 3-10 du CASF.

L'évaluation externe porte sur les activités et la qualité des prestations de l'I.M.E et singulièrement sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies.

Pour ce faire un COPIL constitué de professionnels de tous les services de l'institution sera mis en place. Nous réaliserons une consultation auprès des familles et des partenaires. Des usagers et des professionnels participeront à la démarche au travers d'entretiens avec les évaluatrices.

Le résultat de l'évaluation externe sera transcrit dans un rapport qui après lecture institutionnelle et associative sera adressé à l'ARS. Il sera la base de notre démarche qualité et orientera nos axes d'améliorations continus.

6.3.3) Évaluation du projet personnalisé

La question de l'évaluation se pose bien entendu aussi (et surtout) pour les jeunes ; la fiche N°5, annexée au projet précise les modalités d'évaluation du projet personnalisé.

6.4) La démarche de bientraitance

La bientraitance ne saurait être résumée à une simple lutte contre les maltraitances ; elle doit en être distinguée, et considérée comme une nécessité quotidienne d'envisager nos actions respectives en ayant pour souci de respecter les bonnes pratiques professionnelles.

Cet objectif était clairement affiché dans le précédent projet ; **afin d'approfondir cette action dans les 5 années à venir, l'établissement met en œuvre une formation sur le thème de la bientraitance auprès de l'ensemble des professionnels de l'IME (sessions de 3 jours de formation programmées sur les 5 années à venir).**

7) LES ITINERAIRES DE FORMATION et PARCOURS PROPOSES aux JEUNES

7.1) Les parcours de formation des jeunes

Statistiquement, les orientations à l'issue d'une prise en charge complète au Castel de Navarre sont de 3 natures différentes :

- orientations en E.S.A.T.
- orientations en Foyers de Vie
- orientations en milieu ordinaire

Ces 3 types d'orientations possibles conduisent l'équipe de l'établissement à proposer 3 itinéraires théoriques possibles, pour un jeune susceptible d'effectuer un parcours complet de prise en charge dans notre I.M.E, soit de son entrée à 10 ans, et ce jusqu'à 20 ans.

Afin que chacun puisse se repérer de la manière la plus claire possible, tant du point de vue de l'utilisateur et de sa famille, que du point de vue des professionnels et des partenaires, certaines « étapes » méritent d'être identifiées.

Effectivement, c'est à partir d'observations précises et d'évaluations objectives que l'équipe de professionnels se prononcera à un moment donné pour l'une ou l'autre de ces possibilités en matière d'orientation.

Lorsqu'un jeune de moins de 14 ans arrive dans l'établissement, il suit un enseignement scolaire dont l'horaire est adapté à ses possibilités. Cette scolarisation a lieu soit à l'intérieur de l'unité d'enseignement de l'établissement en Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés (SEES) lorsque l'enfant n'est pas en mesure de suivre une scolarité en milieu ordinaire à temps complet, soit dans un établissement scolaire extérieur (établissement scolaire de référence)

7.1.1) Premier itinéraire possible : celui menant à une orientation en milieu ordinaire

Il s'agit là de l'orientation la plus « difficile » à atteindre (dans la mesure où le jeune de l'IME se retrouvera en « concurrence » avec tout autre jeune). Nous tenons à indiquer tout d'abord que nous valorisons la certification et qu'il nous semble nécessaire d'envisager une orientation en milieu ordinaire comme étant conditionnée par la préparation à l'examen du CAP. Pour envisager un projet de vie supposant une inclusion sociale et professionnelle par un métier dans une entreprise ordinaire, le jeune doit donc être en mesure de faire preuve d'un certain nombre de compétences, parmi lesquelles un degré minimum d'autonomie, une réelle capacité d'adaptation, des compétences professionnelles, une capacité à s'inscrire de manière régulière et durable dans un rythme de travail relativement soutenu, des compétences scolaires ainsi qu'un « profil personnel adapté ».

L'équipe de professionnels travaillera donc afin d'observer le jeune dans 3 domaines distincts :

- le domaine des compétences scolaires
- le domaine des compétences professionnelles
- un domaine concernant la personnalité du jeune

L'étape clé se situera avant la majorité du jeune et ce afin que l'équipe pluri professionnelle de l'établissement soit en mesure de proposer pour la C.D.AP.H une orientation en milieu ordinaire avec reconnaissance de travailleur handicapé. Pour ce faire, il aura fallu auparavant mettre le jeune en situation de montrer les capacités et compétences requises, dans les divers domaines précités.

Compétences scolaires d'un jeune envisageant une orientation en milieu ordinaire

En principe, l'élève aura acquis des compétences scolaires de début de cycle 3 qui auront été validées par l'obtention du Certificat de Formation Générale (CFG).

Il aura été en principe inscrit (ou sera inscrit) afin de suivre le processus « Etape » en lien avec le Schéma Régional de Formation pour les Personnes en situation de Handicap (SRFPH) si un contrat d'apprentissage est retenu.

Compétences professionnelles

Ces compétences sont évaluées dans 2 domaines distincts :

- au sein de l'atelier de formation professionnelle
- lors des stages de découverte et d'approfondissement effectués par le jeune en entreprises ordinaires

Ces données sont collectées par l'éducateur d'atelier.

Domaine concernant la personnalité du jeune

Il s'agit là d'une analyse menée par le médecin psychiatre de l'établissement ainsi que le référent psychologue du jeune qui émettent un avis quant à la fragilité psychologique du jeune ou à son instabilité, qui pourraient se révéler incompatibles avec une poursuite en milieu ordinaire.

Ces éléments sont recueillis en amont de la réunion d'élaboration de projet du jeune pour l'année en cours de manière à ce que l'équipe complète puisse ensuite se prononcer lors de la synthèse en

matière d'orientation. Il est bien évident qu'il ne s'agit en aucun cas d'une règle stricte mais seulement d'indicateurs de manière à ce que chacun puisse se repérer au mieux. Nous précisons par exemple qu'un jeune qui ne posséderait pas les compétences scolaires indiquées, mais qui par ailleurs posséderait de réelles compétences professionnelles ainsi qu'une certaine stabilité sur le plan de la personnalité pourrait se voir proposer une orientation en milieu ordinaire (embauche directe dans une entreprise sans certification).

NB : au cours du mois de février, un point de situation supplémentaire est réalisé afin de réexaminer et/ou de valider ou invalider les scolarisations externes et/ou les orientations en milieu ordinaire.

Une fois que l'orientation est proposée, le parcours du jeune se poursuit, soit dans le cadre d'une formation professionnelle en Lycée professionnel (CAP) ou alors dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Si le jeune ne peut accéder à un CAP, on peut également envisager pour lui une poursuite de son parcours au sein d'une entreprise (si toutefois une entreprise est repérée et souhaite conserver le jeune dans ses effectifs) dans le cadre d'un stage long qui devra mener à un contrat de travail (minimum un CDD de plusieurs mois), comme nous l'avons indiqué ci-dessus.

7.1.2) Second itinéraire possible : celui menant à une orientation en E.S.A.T.

Pour envisager un projet de vie supposant une insertion sociale et professionnelle par le biais d'un travail en ESAT, le jeune devra montrer un certain nombre de compétences. Il aura également montré certaines limites quant à son adaptation possible au milieu ordinaire. Nous rappelons que les stages en ESAT ainsi que l'orientation qui y est proposée ont lieu une fois que le jeune a 18 ans. Les stages proposés avant 18 ans en entreprise ordinaire auront permis d'observer les limites du stagiaire à s'inscrire dans une orientation en milieu ordinaire.

En revanche, le jeune aura montré une certaine capacité à s'inscrire dans une activité professionnelle, notamment lors des apprentissages menés en ateliers de formation professionnelle. Des stages en ESAT seront programmés dès que possible (dans les 3 mois suivant la majorité du jeune) ; ils permettent de se prononcer quant aux capacités du jeune à rejoindre ce type d'établissement. Le relais est ensuite pris par l'éducateur référent du service de stage afin d'envisager l'établissement le plus approprié à chaque situation.

7.1.3) Troisième itinéraire possible : celui menant à une orientation en Foyer de Vie

Lors des stages en entreprise ordinaire, le jeune aura montré de réelles limites, peut-être n'aura-t-il pas pu effectuer un seul stage, étant dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences qui s'y rapportent.

Lors des temps de formation professionnelle en ateliers, il aura éprouvé de réelles difficultés qui l'auront amené à ne pas pouvoir suivre l'itinéraire habituel qui prévoit une augmentation des temps de formation professionnelle au fur et à mesure que le jeune avance en âge.

Il aura cependant montré sa capacité à suivre des activités « de groupe », mais, lors de son passage en SIPFP, il s'est avéré que l'activité menée en atelier correspondait davantage pour lui à une activité occupationnelle qu'à une réelle activité professionnelle.

7.2) Les différents stages proposés ; le parcours de stages au sein de l'IME

- ✓ Stage de Découverte : de 16 à 17 ans

Entre 16 et 17 ans, le jeune effectue un stage de découverte d'une durée d'une semaine. Ce stage se déroule dans une entreprise ordinaire choisie par la famille. Il est préparé et exploité, soit dans le cadre de la classe (il s'agit alors d'un stage « collectif » suivi en classe par l'enseignant qui accompagnera le jeune pour ce stage).

Il peut être également préparé et exploité par l'éducateur d'atelier (il s'agit alors d'un stage « individuel » suivi par l'éducateur de l'atelier qui accompagnera le jeune pour ce stage).

- ✓ Stage d'Approfondissement : de 17 à 18 ans

Entre 17 et 18 ans, le jeune effectue deux stages d'approfondissement d'une durée de deux semaines chacun. Ces stages se déroulent en entreprises ordinaires. Ces stages sont préparés, suivis et évalués par l'éducateur technique d'atelier du jeune. Cet éducateur technique accompagnera le jeune pour ces deux stages (recherche de l'entreprise, visite durant le stage, rencontre avec le jeune et sa famille, etc....).

A l'issue de ces stages d'approfondissement, l'équipe de l'établissement formule une proposition pour une poursuite de stages, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé (ESAT, Foyers de vie).

- ✓ Stage d'Orientation : de 18 à 20 ans

Entre 18 et 20 ans, le jeune effectue 2 à 3 stages d'orientation d'une durée de 2 à 3 semaines (ou plus) chaque année (soit 4 à 6 stages).

Ces stages sont préparés, suivis, évalués par un éducateur du service d'insertion socio professionnelle ; ils se déroulent en ESAT, Foyer de Vie ou en entreprise ordinaire.

Cet éducateur accompagne le jeune et sa famille (recherche du stage, visites et évaluations, entretiens et suivi du projet d'orientation du jeune en accord avec la famille).

Les objectifs des différents stages sont développés en annexe (fiche N° 8)

7.3) Le dispositif « différent et compétent »

L'établissement s'est engagé dans le dispositif différent et compétent (il s'agit aussi d'un axe développé au niveau de l'Association « les PEP64 »), démarche inédite pour la **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience** de chacun en termes de **Compétences et d'Apprentissages**.

Initiée au sein d'Etablissements et Services et d'Aide par le Travail, elle est aujourd'hui en cours de déploiement vers les jeunes en IME. Cette démarche qui propose une dimension collective à la Reconnaissance de Compétences permet de **reconnaitre au regard d'un référentiel de droit commun ce que le candidat réussit à un moment donné, dans ce qu'il ne maîtrise pas encore complètement...**

A ce titre, la démarche d'enseignement et d'évaluation des moniteurs d'ateliers ou éducateurs techniques est sensiblement modifiée ; elle privilégie la modalité accessible la plus adaptée à la progression de la personne ; la modalité retenue doit correspondre aux approches du développement intellectuel de la personne.

L'établissement s'engage donc activement dans cette action et a déjà formé, au moment où nous rédigeons notre projet, 4 éducateurs de la SIPFP ; il est prévu que l'ensemble des professionnels du service d'initiation et de première formation professionnelle soit formé dans les 3 prochaines années.

8) LES PROJETS DE SERVICES

8.1) Le service éducatif

L'équipe éducative intervenant en internat au « Castel de Navarre » est composée de 15 professionnels qualifiés :

- 5 Éducateurs Spécialisés,
- 10 Moniteurs Éducateurs.

L'équipe éducative intervenant en externat au « Castel de Navarre » est composée de 10 professionnels qualifiés :

- 3 Éducateurs Spécialisés,
- 1 Conseillère en Économie Sociale et Familiale
- 1 AMP

Il existe cependant des temps d'interventions éducatives lors desquels des éducateurs de l'équipe d'externat se retrouvent en situation de prise en charge d'internat (lever, repas) ; de la même manière, les éducateurs de l'équipe d'internat viennent occasionnellement renforcer les activités de journée.

Les principales compétences partagées de ces professionnels sont :

- L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet personnalisé de jeune dans le cadre de sa prise en charge au « Castel de Navarre »
- L'accompagnement du jeune vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- L'aide à l'insertion du jeune dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté.

8.2) Les finalités des missions éducatives

Les finalités sont déterminées selon trois axes essentiels de la construction du jeune tout au long de son parcours au sein du « Castel de Navarre »: **1) Le développement personnel (épanouissement, autonomie) ; 2) Le développement des compétences sociales (socialisation) ; 3) La promotion de la personne (orientation)**

<u>Le développement personnel :</u>	<u>Le développement des compétences sociales :</u>	<u>La promotion de la personne :</u>
- Epanouissement, Autonomie	- Socialisation -	- Inclusion sociale -
OBJECTIF GENERAL: • Aider le jeune à élaborer son projet de vie.	OBJECTIF GENERAL: • Apprendre les conduites sociales (mœurs, valeurs, normes, règles et lois...)	OBJECTIF GENERAL: • Développer des capacités d'appréhension de l'environnement social et professionnel en vue d'une intégration dans la cité
OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS

OPERATIONNELS :	OPERATIONNELS :	OPERATIONNELS :
<ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger un individu à partir d'une vie en collectivité • Apprendre à gérer ses émotions, à adapter son comportement (« vivre ensemble ») • Aider à la prise de conscience et à l'affirmation de soi • Enseigner les actes essentiels de la vie. • Aider au développement des capacités sensorielles, motrices, cognitives et opératoires. • Faire acquérir des connaissances de culture générale. • Aider au développement des capacités de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Socialiser en s'appuyant sur des aspects individuels et collectifs • Donner accès à une identité citoyenne et à des actes citoyens. • Informer sur l'existence de droits et leur modalité d'accès. • Définir et mettre en œuvre les activités que le jeune devrait, à terme, être à même d'effectuer de façon autonome • Développer la socialisation par des expériences d'immersion dans la cité • Faire participer à des manifestations extérieures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en matière... <ul style="list-style-type: none"> . D'image de soi . De communication . De relation à l'Autre . D'information sexuelle . De citoyenneté • Faire apprendre des notions d'économie sociale et familiale • Informer sur le monde du travail et l'exercice de différents métiers. • Monter des projets plaçant le jeune acteur de prestations en interne ou à l'extérieur de l'établissement.

8.3) Le projet éducatif d'externat

8.3.1) Méthodologie de l'action éducative

La médiation éducative

La médiation est ce qui fait le lien entre deux personnes. C'est donc un moyen sur lequel peut s'appuyer l'éducateur pour établir une relation avec les jeunes accueillis. La médiation éducative est avant tout un support à la relation.

La visée d'une médiation n'est pas l'apprentissage d'une technique mais la possibilité d'un changement. A l'occasion de sa mise en œuvre, c'est « offrir et garantir un espace où l'activité va permettre à un sujet en difficulté de se construire et se structurer » : Joseph ROUZEL. C'est un espace où se transmet un certain savoir faire et savoir être.

Quand on parle de médiation les notions de tiers mais également de symbolique sont d'emblée présentes. Dans cet espace, les personnes accompagnées viennent en effet buter sur un cadre, sur des limites, des interdits, sur la relation à l'autre, sur la question de sa place,...

Mais pour qu'une médiation fonctionne il faut qu'elle soit nécessairement inscrite dans un cadre suffisamment protecteur, sécurisant et fiable. Ce qui garantit ces limites sont à la fois l'espace, le temps, les règles, les objectifs,...

L'approche groupale

Nous sommes faits de rencontres avec les autres et aspirons à la reconnaissance. Seuls nous sommes condamnés à l'incomplétude et nous passons dans le groupe, qu'il soit familial ou institutionnel, l'essentiel de notre vie.

Le groupe constitue pour le jeune un fait socialement incontournable car il vit et construit en groupe ce qu'il n'aurait jamais vécu ou construit sans lui. L'expérience prouve qu'il tire un certain bénéfice de la participation à des activités de groupe.

L'approche qui prévaut est de prendre en compte la dimension groupale tout en s'intéressant aux problématiques individuelles en groupe. Opposer l'individu et le groupe n'a pas de sens. Le groupe n'est pas seulement un lieu de rencontre, il est aussi un espace où naissent des émotions et des pensées communes. L'intérêt du groupe est précisément de permettre cette double approche.

L'accompagnement individualisé

La loi reconnaît à la personne accueillie un accompagnement adapté à ses spécificités, à ses aspirations et à ses besoins, à l'évolution de sa situation (âge, pathologie, parcours, environnement relationnel...), respectant son consentement éclairé (ou, à défaut, celui de son représentant légal) ; le droit d'exercer un choix dans ces prestations adaptées ; le droit de participer directement à la conception et à la mise en œuvre du projet personnalisé.

Le jeune accueilli au « Castel de Navarre » est le bénéficiaire direct des accompagnements proposés. Il est autre que son représentant légal ou de ses proches, quel que soit son statut ou sa situation. Le travail des professionnels consiste à créer un cadre facilitant une expression différenciée des attentes : celles de la personne, celles des proches, celles du représentant légal.

Le jeune accueilli a des attentes vis-à-vis des professionnels. Ces attentes correspondent aux souhaits, désirs, envies, éléments de projets qu'il est à même de formuler et proposer aux professionnels. Ces attentes peuvent être latentes, simplement ressenties explicites ou implicites, mais elles existent toujours.

Le jeune accueilli a souvent une représentation de ses propres besoins d'aide et d'accompagnement. Il (éventuellement aidé par des tiers) peut produire une analyse de ses besoins. Le travail des professionnels consiste à l'aider à affiner sa compréhension de sa situation, exprimer ses attentes et construire avec lui le cadre d'un accueil et d'un projet personnalisé.

Le projet personnalisé peut s'appuyer sur des activités et prestations individuelles et/ou collectives ; il inclut les différents axes de l'accompagnement dont il organise l'articulation (éducatif, pédagogique, thérapeutique, social).

La participation de l'utilisateur

La médiation éducative, l'approche groupale et l'accompagnement individualisé, trois supports de l'action éducative qui s'activent selon un principe : la participation de l'utilisateur à la définition des modalités de sa prise en charge.

Le terme de participation peut-être présenté comme une activité partagée entre jeunes, parents et professionnels. Cette approche nécessite de mettre en relation les jeunes et/ou leurs parents (question de majorité et/ou de maturité) et des professionnels voués à se rencontrer, à coopérer, voire à être partenaires car tous participent à l'élaboration du projet personnalisé. Ils sont tous co-acteurs, coproducteurs de l'action dont le jeune est bénéficiaire.

L'idée de participation met en valeur un « faire ensemble », bien plus que sur la nature des tâches à effectuer. Elle signifie bien également que la question de l'éducation (au sens large) est le sujet central de l'activité à partager.

Le concept de participation invite ainsi tous les partenaires dans l'éducation d'un jeune à se décentrer de la problématique de celui-ci pour prendre appui sur ses compétences, et sur les ressources de l'environnement dans lequel il évolue.

Ce terme de participation permet alors de faire la distinction entre les champs de compétences et les rôles de chacun des acteurs pendant tout le temps de l'accueil du jeune et ce à la fois entre les membres d'une équipe pluridisciplinaire, mais aussi entre l'établissement et le jeune et/ou ses parents.

8.3.2) Mise en œuvre de l'action éducative

La mise en œuvre de l'action éducative se traduit par une offre en direction du jeune de deux types de prestations de service qui vont se décliner concrètement par la mise en place d'un certain nombre d'activités. L'ensemble doit concourir à faire progresser le jeune selon les objectifs définis par la mission et ses finalités.

Les prestations de service :

➤ Les prestations de conseil et de développement personnel

- Actions spécifiques:
 - Valorisation de la personne,
 - Développement de la connaissance de soi et de son corps
 - Développement de la confiance en soi et de l'estime de soi
 - Aide à la bonne appréhension de la vie en groupe
 - Aide à l'acceptation des contraintes et de la frustration
- Méthode:
 - Dialogue, écoute, verbalisation, expression.
 - Dynamique de groupe, élaboration de projets communs
 - Elaboration, mise en œuvre et restitution d'une activité, d'un projet collectif.
- Activités:
 - Entretien éducatif
 - Activités de valorisation de son image
 - Activités d'expression et de création
 - Activités de découvertes
 - Activités ludiques, sportives.

➤ Les prestations d'autonomisation et de socialisation

- Actions spécifiques:
 - Développement des savoir-faire sur différents aspects de la vie quotidienne.
 - Aide pour apprendre à faire seul et à devenir acteur de son projet
 - Sensibilisation à la notion de citoyenneté
 - Accompagnement à la confrontation puis à l'immersion dans l'environnement ordinaire
 - Accompagnement vers la sortie du "Castel" (passage de relais, travail, hébergement personnel, accompagnement social...)

- Méthodes:
 - Évaluation en interne et expérimentation en situation.
 - Confrontation à la “réalité” sociale (identité, environnement, contexte professionnel).
 - Recours à divers partenaires (CODES, Planning familial, communauté d’agglo, Croix rouge...) avec interventions extérieures et visites sur l’extérieur.
 - Mise en pratique sur le terrain (déplacement en ville, appartement d’accession à l’autonomie)
- Activités:
 - Entretien éducatif
 - Activités d’information et de prévention
 - Activités d’expérimentations dans la cité
 - Activités de découverte du monde de l’entreprise
 - Activités d’accompagnement social

➤ **Pédagogie / supports:**

- Dialogue, écoute, empathie,
- Mise en place d’apprentissages,
- Accompagnement physique (rapproché, plus distancié),
- Accompagnement individualisé, en binôme, en groupe (restreint ou plus grand),
- Dynamique de progrès (repérage sur des tableaux d’évaluation)

Le tableau synoptique des activités éducatives

NB : le tableau est annexé au projet (fiche N° 9)

Les ateliers éducatifs :

➤ **L’entretien éducatif**

- Évaluation des savoirs, savoir-faire, savoirs-être
 - Capacités à communiquer
 - Capacités à restituer son histoire personnelle, son parcours scolaire
 - Capacités à se projeter, à concevoir son avenir
 - Emergence des centres d’intérêts, préoccupations, souhaits
- Apprentissage “théorique” à partir de:
 - Manuels scolaires, dictionnaires, annuaires, Atlas géo, brochures touristiques,
 - Plans de villes, lignes et horaires de bus
 - Internet, magazines et catalogues spécialisés
- Élaboration de stratégies éducatives
 - Détermination conjointe des objectifs, de la méthode et des moyens
 - Évaluation conjointe des progrès et des difficultés mis à jour
 - Évaluation de l’appropriation du parcours d’apprentissage
- Programmation des activités personnalisées à mettre en place.
 - Plan d’action approprié aux capacités évaluées et aux compétences visées
 - Simulation et jeu de rôle
 - Préparation des déplacements extérieurs

➤ **Atelier « Mieux-être »**

Aujourd'hui, tout le monde sait à quel point il est important de soigner sa présentation extérieure afin d'être accepté par l'autre quel qu'il soit. Une personne propre est toujours mieux accueillie quand elle arrive au sein d'un groupe ; certains jeunes ont des difficultés à percevoir cet état de fait. C'est pourquoi il est important de leur apprendre quelques notions d'hygiène de base pour soigner leur apparence physique.

- Objectifs :
 - Porter attention à son image pour favoriser l'estime de soi,
 - Valoriser l'hygiène et la propreté.
 - Mettre en valeur l'aspect extérieur,
 - Aider à la mise en mots des liens qui unissent le corps et l'esprit.
- Pédagogie
 - Soins des mains, soins des ongles
 - Soins du visage, soins des dents
 - Soins des cheveux (se laver, se coiffer)

➤ **Atelier « Expression picturale »**

C'est un projet de socialisation, de médiation artistique permettant au jeune de choisir de manière individuelle et personnelle un mode d'expression et de s'y inscrire sur l'ensemble du déroulé du projet.

- Objectifs:
 - Susciter le désir et le plaisir d'apprendre
 - Favoriser chez le jeune la construction de savoirs et de compétences
 - Permettre de les utiliser par la découverte tout en sauvegardant la liberté d'expression
- Pédagogie:
 - Considérée comme l'art de l'instant, elle prend appui sur la mise en relation différents espaces humains, différentes libertés, différentes histoires qui évoluent dans le temps.
 - C'est aussi croire que quelque chose peut toujours se passer, que l'échec n'existe pas vraiment dans le domaine de la créativité. Les gaucheries, les ratages sont des charnières créatrices.
- Les étapes:
 - Présentation et mise à plat du projet et des objectifs
 - Explication et implication dans le partenariat
 - Mise en place des échéances
 - Travail d'information auprès des collègues, des familles.
- Les séances de peinture:
 - Dirigées, semi-dirigées
 - Utilisation de différentes techniques,
 - Ecoute de la musique,
 - Recherche et verbalisation d'émotions
- Techniques:
 - Gouaches, lavis, pastel sec, craie grasse, peinture à l'éponge ou autre (insolite), acryliques
 - Mise en valeur des peintures par un encadrement systématique.

Les tableaux font par la suite l'objet d'expositions (en interne et sur l'extérieur) qui ont vocation, avant tout, à contribuer à un autre regard sur les jeunes, le handicap, la profession d'éducateur.

➤ **Atelier « Expression rythmique »**

L'atelier d'expression rythmique est un atelier à la fois créatif, ludique, éducatif. C'est un projet mis en place en collaboration avec une psychomotricienne. En cela, il prend un caractère rééducatif, voire thérapeutique.

- Objectifs:
 - Travailler sur l'écoute, le respect de l'Autre, les règles de vie en groupe en favorisant les échanges, la communication
 - Développer l'épanouissement personnel, le mieux être et valoriser l'image de soi en favorisant l'expression et la création personnelle,
 - Développer des compétences et des capacités : mémorisation, concentration, motricité, coordination
- Pédagogie:
 - Réalisation commune d'un projet rythmique (spectacle); jouer sur scène devant public.
 - Projet en collaboration avec des partenaires extérieurs: Mairie et Orchestre de Pau.

➤ **Atelier « Montagne »**

C'est un projet mis en place en partenariat avec Le Parc National des Pyrénées. Les activités proposées dans ce cadre sont, à la fois sportives, ludiques, éducatives et pédagogiques

- Objectifs:
 - Favoriser l'épanouissement personnel, le dépassement de soi, l'autonomie
 - Développer les échanges relationnels, les connaissances sur l'environnement montagnard (faune, flore...), la capacité d'adaptation à un environnement différent
 - Sensibiliser aux responsabilités citoyennes: fragilité des écosystèmes, respect de l'environnement, respect des autres.
- Pédagogie / contenu:
 - Cette activité est montée en partenariat avec le « Parc National des Pyrénées » qui met à disposition un guide pour des cours de sensibilisation et des randonnées en montagnes.
 - Chaque mois, une sortie est programmée.

➤ **Atelier équitation**

- C'est une activité ouverte aux jeunes qui sont en difficultés...
 - relationnelles, d'intégration dans un groupe,
 - d'apprentissage (scolaire / professionnel) ou pour accéder à une activité collective,
 - de socialisation en raison d'une "pathologie" spécifique.
- Objectifs:
 - Permettre au jeune de s'investir positivement, de s'épanouir.
 - Apprendre à dépasser ses appréhensions, développer sa confiance en soi
 - Apprendre à communiquer (davantage et/ou mieux)
- Pédagogie:
 - L'équitation canalise l'énergie: modère ou stimule
 - La relation à l'animal sert de point d'appui aux apprentissages: Respect, contrôle de soi, écoute
 - Apprentissages par paliers, en se donnant un objectif chaque semaine.

➤ **Atelier « Piscine »**

- Objectifs:
 - Développer l'autonomie dans l'habillement et l'hygiène
 - Faire cheminer le jeune dans son acceptation de l'eau
 - Développer le travail corporel: sensation du corps dans l'eau, respiration, détente, coordinations et communication.
- Pédagogie:
 - Choix d'une piscine adaptée
 - Intégration des jeunes facilitée du fait de la présence d'un autre public (scolaire).
 - Activité programmée sur l'année

➤ **Atelier « Accompagnement social »**

- Objectifs :
 - Accompagner le jeune pour l'acquisition de ses documents administratifs (carte d'identité, carte d'électeur, carte vitale, recensement...), Lui apprendre à les classer, à les ranger, à les utiliser.
 - Apprendre à s'orienter et à se déplacer dans la cité
 - Aider à la recherche de solution d'hébergement (FJT, Foyers d'hébergement, studio indépendant). Aider à l'installation (mise en lien avec le propriétaire, ouverture des compteurs, état de lieux...)
- Pédagogie / contenu
 - Fréquentation des lieux publics et administratifs (Mairie, CAF, Sécu, Mission Locale, Supermarchés, gare...)
 - Sens de l'orientation, sens de l'observation,
 - Appropriation de l'espace
 - Respect des règles de sécurité routière
 - Prendre le bus : compréhension de l'itinéraire, des lignes, des horaires, du compostage
 - Capacités à demander des renseignements
 - Travail sur l'acceptation de la promiscuité, de la foule (agoraphobie, claustrophobie...)
 - Suivi et soutien dans la prise d'indépendance.

➤ **Atelier « Découverte des métiers »**

- Le Projet:
 - Permettre à certains jeunes de découvrir le milieu professionnel ordinaire au travers certains métiers qui les attirent mais dont ils ont, bien souvent, une représentation déformée. Ce projet peut ainsi aider certains jeunes à cheminer sur leur propre projet professionnel
 - Permettre aux jeunes concernés, au travers de visites d'entreprises, de mieux connaître les métiers, la formation pour y accéder, les conditions de travail, le fonctionnement et l'organisation de l'entreprise, d'être sensibilisés aux normes d'hygiène et sécurité.
 - Préparer les visites en faisant des recherches (sur la sécurité, la formation, les qualifications, le marché de l'emploi), en préparant des questions... Approfondir la réflexion à partir de supports (livres, vidéo, informatique...)
 - Adapter la visite en entreprise en fonction des recherches effectuées et du métier choisi.

- Proposer un retour, un bilan après chaque visite : quelle compréhension, quelles perspectives ?
- Le déroulé : Un groupe d'ateliers ATMFC et un groupe d'ateliers BTPA vont mener de concert, sur cinq semaines, un projet commun :
 - 1^{er} temps : réunion commune avec les deux groupes pour la détermination de la recherche à mettre en place.
 - 2^{ème} temps : chaque groupe mène séparément sa recherche et prépare ses questions
 - 3^{ème} temps : réunion commune pour croiser les résultats des recherches et les questions. Préparation de la visite.
 - 4^{ème} temps : visite commune de l'entreprise.
 - 5^{ème} temps : retour sur l'expérience et bilan.

➤ **Atelier « Economie sociale et familiale » : thèmes abordés**

- L'alimentation:
 - Notion d'alimentation (variée, équilibrée), lire une étiquette alimentaire. Les différents repas et leur composition (faire les achats et cuisiner le menu).
 - Les groupes d'aliments, les produits surgelés et leur conservation (réfrigérateur et congélateur)
 - Le goût et les saveurs: les sens (toucher, vue, odorat, ouïe, goût)
 - L'eau
 - Les courses en supermarché (marché IMPRO)
 - La préparation des repas.
- Le logement:
 - L'organisation du logement; s'installer dans un logement, qu'est-ce que cela implique?
 - Le contrat de location, le loyer
 - Les aides au logement
 - L'assurance, EDF/GDF, le téléphone: quelles factures, comment les payer?
- Le budget:
 - Qu'est-ce qu'un budget, comment le gérer?
 - Ouvrir un compte en banque, le relevé de compte, le relevé d'identité bancaire (RIB)
 - Les modes de paiement, la monnaie.
- La santé et l'hygiène:
 - L'entretien du linge (laverie)
 - L'hygiène corporelle, l'hygiène bucco-dentaire (UFSBD)
 - Le sommeil, le bruit
 - La digestion
 - La sexualité, la puberté, les règles, la contraception (planning familial), les maladies sexuellement transmissibles (MST)
 - L'alcool, les drogues, le tabac (CIAT)
- Diverses informations sur:
 - La sécurité routière: le piéton, le cyclo, l'auto; les assurances et le constat d'accident.
 - La protection sociale (CAF et sécurité Sociale), l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
 - Les documents administratifs
 - Les accidents domestiques; les premiers secours
 - Les petites annonces
 - Le tri sélectif (communauté d'agglo.)

- Envoyer un courrier (La Poste)

➤ Atelier « Sécurité routière »

Permettre au jeune d'acquérir les outils nécessaires pour se déplacer en ville ou obtenir un examen lié à la conduite d'un engin (cyclomoteur ou voiture) en fonction de son niveau

- Le piéton :
 - Exercices en salle : définition du piéton, où marche-t-il ? la signalisation, comment traverser la rue ?
 - Exercices pratiques en situation réelle : quel positionnement ? quelles zones de vigilance ?...
- Le vélo : Exercices à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur : l'équipement du vélo, l'équipement du conducteur, le déplacement, le code de la route...
- Préparation à l'ASSR1 : L'équipement du cyclo et du conducteur, les règles du code de la route...
- Préparation à l'ASSR2 : Les règles, le véhicule, le permis...
- Préparation au code de la route : Les règles, la signalisation, l'assurance, le constat, entraînement à l'examen...

Un référentiel de compétences sociales comme repère

L'équipe éducative s'est dotée d'un référentiel afin d'orienter son observation du jeune au travers des différents ateliers qu'elle anime, et ainsi d'évaluer au mieux le niveau de compétences sociales dont il peut faire preuve.

Les compétences sociales sont « les capacités d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne » (Organisation Mondiale de la Santé) et ce Référentiel d'Observation des Compétences prend appui sur les travaux de Jacques Danancier « *Le projet individualisé dans l'accompagnement éducatif – contextes, méthodes, outils* ».

Cet outil n'est pas un système de notation pouvant réduire les capacités des jeunes en une « moyenne » et stigmatiser ceux-ci par leurs faiblesses et leurs « manques ». Il est construit pour servir de repère à l'équipe pour formaliser son observation selon certains critères et ainsi lui permettre d'avoir une vision plus fine des compétences réelles du jeune. Vision sur laquelle pourra s'appuyer l'élaboration du Projet Personnalisé du jeune et du Programme d'Actions Individualisé.

Ce référentiel pourra s'élargir sur d'autres dimensions et d'autres critères afin d'étayer l'observation des professionnels et ainsi proposer des apprentissages les plus pertinents possibles.

☞ Le référentiel est annexé au projet (fiche N° 10)

8.4) Les activités éducatives et les projets de l'Equipe d'Internat

8.4.1) L'entretien éducatif

- Évaluation des savoirs, savoir-faire, savoirs-être
 - Capacités à communiquer
 - Capacités à restituer son histoire personnelle, son parcours scolaire
 - Capacités à se projeter, à concevoir son avenir
 - Emergence des centres d'intérêts, préoccupations, souhaits
- Élaboration de stratégies éducatives
 - Détermination conjointe des objectifs, de la méthode et des moyens

- Évaluation conjointe des difficultés et des progrès mis à jour
- Évaluation de l'appropriation du parcours d'apprentissage

8.4.2) L'accompagnement du quotidien en internat

- Gérer son hygiène corporelle, alimentaire, son vestiaire, organiser son univers personnel (ranger)
- Des actions d'information sur la sexualité sont menées
- Gérer le temps, l'espace, en groupe et de manière individuelle
- Gérer sa santé, se soigner, savoir se reposer et respecter le rythme des autres
- Gérer son argent.
- Gérer les déplacements

8.4.3) L'accession à l'autonomie

- L'autonomie se définit par la capacité à :
 - réaliser et agir,
 - construire son raisonnement critique et son jugement (devenir indépendant)
 - gérer et comprendre ses affects et ses émotions, accepter son handicap, et mieux vivre avec
- Elle est travaillée par une pédagogie active à base d'expérimentation et de valorisation de la personne. Il est proposé au jeune :
 - Des expériences, d'abord avec une certaine guidance pour que le jeune ose essayer.
 - La répétition pour créer certains automatismes sous forme de repères.
 - Des situations nouvelles, une certaine « prise de risque » pour vérifier l'acquisition et progresser.
 - Un travail avec la famille pour lui permettre d'accompagner l'évolution de son enfant et à terme sa prise d'autonomie. L'éducateur doit privilégier une posture d'écoute, d'échange dans cette relation à la famille.

8.4.4) L'accompagnement à visée socialisante

C'est la découverte et la maîtrise de l'environnement d'abord en groupe puis individuellement.

- Acquérir des repères (géographiques, temporels, en réponse aux besoins).
- S'initier à la sécurité routière.
- Etre capable d'organiser ses déplacements (à pied, en bus, à vélo, en scooter...).
- Etre capable de gérer son argent de poche, ses achats.
- Travailler sur l'image que l'on donne de soi, le respect d'autrui, la communication.
- Utiliser le quartier libre, (sortie sans éducateur), comme expérimentation et vérification des acquisitions.
- Favoriser l'intégration dans des clubs extérieurs sportifs ou culturels, en groupe ou en individuel.

8.4.5) La gestion du temps libre

La gestion du temps libre a pour objectif d'amener l'usager à être en capacité d'occuper l'espace/temps en dehors de son emploi du temps quotidien.

- Apprendre à être capable de jauger ce dont on a envie ou besoin, de la faisabilité du projet et d'organiser sa réalisation.
- Apprendre à gérer son inquiétude face au « vide » et à la solitude, trouver ses solutions.

8.4.6) Expression individuelle et collective

Le travail de l'expression individuelle et collective a pour supports les réunions de groupe, l'expression spontanée. Il est axé sur les points suivants :

- Organiser la vie collective, le planning des activités, traiter ensemble des situations qui ont posé problème.
- Apprendre à s'exprimer en groupe, gérer son temps de parole
- Respecter l'autre, le tolérer.
- Prendre conscience du droit de chacun à la confidentialité, s'en donner les moyens.
- Apprendre à verbaliser ses maux et cibler sa demande d'aide.

8.4.7) L'accompagnement dans la mixité

C'est aider l'utilisateur à côtoyer les personnes du sexe opposé et à vivre en harmonie. Pour cela il faut :

- Mettre en place des activités communes (ludiques, sportives, festives) pour favoriser les relations autour d'un objectif commun pour apprendre à vivre ensemble.
- Apprendre à ne pas se laisser phagocyter, ou trop envahir par la relation amoureuse.
- Travailler sur la confiance en soi et en l'autre.
- Rappeler la loi, le règlement de fonctionnement, le respect d'autrui,.

8.4.8) Activités de création, d'expression, ludiques et sportives

- Répondre à un besoin
- Se faire plaisir.
- Augmenter la palette des activités maîtrisées pour à terme gérer son temps libre donc gagner en autonomie.
- Communiquer et vivre des expériences communes
- Favoriser les rencontres
- Evoluer au niveau de l'adresse, de la dextérité, de la confiance en soi et en ses capacités
- Modifier le regard de l'autre afin d'améliorer les relations.

Les objectifs, déclinés dans les activités ci dessus, sont transversaux aux cinq pavillons d'internat non mixtes. Ces pavillons sont composés de douze jeunes répartis par âges. On dénombre deux pavillons de filles et trois de garçons.

Le projet de chaque pavillon se singularise par une progressivité dans les apprentissages.

8.5) Projets spécifiques des divers pavillons d'internat et de l'appartement d'accession à l'autonomie

8.5.1) Les pavillons des primo-arrivants (C2 ; D2)

Le D2 accueille des garçons de 11 à 17 ans, le C2 des filles (même tranche d'âge). Au C2, eu égard à l'écart d'âge, les aînées peuvent jouer le rôle de « tuteurs ».

Le projet de ces deux pavillons d'accueil est axé sur la gestion du quotidien, des apprentissages de base, l'intégration des règles de vie, la découverte du collectif. La notion « prendre son temps » prend toute son importance dans ces deux groupes.

Dans ce parcours collectif le respect de l'individualité s'impose. C'est en posant des règles de vie, en les clarifiant, en les faisant accepter dans tous les actes de la vie quotidienne que l'équipe éducative crée un climat suffisamment serein qui contribue au bien-être et à l'épanouissement du jeune interne. Cette ambiance favorise l'équilibre affectif et cognitif des usagers. Une des priorités est que l'enfant parvienne à s'approprier un espace personnel, physique et d'expression, où sa sécurité et sa parole seront respectées.

C'est un lieu d'observation et d'évaluation des capacités à s'inscrire dans son projet et dans un collectif. C'est là que se posent les fondements du projet personnalisé.

8.5.2) Le pavillon des adolescents de 15 à 18 ans (D1)

Le projet professionnel commence à se construire et à se vivre par les mises en stage.

L'individualisation de l'accompagnement est préservée tout en développant la vie de groupe pour permettre un mieux « vivre ensemble ».

Le travail sur l'autonomie se poursuit : autonomie dans les déplacements (à pied, en bus, à vélo, en train...) et initiation à la cuisine (budget, achats, menus, équilibre alimentaire, sécurité, faire à manger et le ménage,...)

8.5.3) Les pavillons des jeunes majeurs (D3 ; C1)

Ils sont caractérisés par la préparation à la sortie de l'établissement.

Un travail sur la consolidation des acquis se poursuit. Les expériences sont diversifiées et adaptées à partir du niveau où se trouve l'utilisateur. On apprend à gérer son temps, à s'organiser, à se projeter dans un « ailleurs » avec pour certains une mise en pratique dans l'appartement d'accession à l'autonomie. On choisit, parfois individuellement, des activités tournées vers l'extérieur.

Les droits et devoirs de la majorité sont explicités et mis en œuvre par l'exercice de la citoyenneté.

Les objectifs prioritaires concernent la poursuite des acquisitions autour de la vie quotidienne et la socialisation. L'apprentissage de l'autonomie dans les déplacements se poursuit et ce, pour certains, jusqu'au permis voiture.

Le travail sur la socialisation se renforce : ouverture vers l'extérieur, sorties en groupe, sorties en « quartier libre » avec un camarade ou seul.

En fonction des besoins une collaboration avec les partenaires indiqués est mise en place (mission locale, planning familial, foyer de jeunes travailleurs, auto – école)

8.5.4) L'appartement d'accession à l'autonomie

L'accès à une vie autonome reste un objectif particulièrement difficile à atteindre pour un jeune qui rencontre des difficultés d'adaptation et qui ne dispose pas des moyens ordinaires satisfaisants ou suffisants pour s'informer et communiquer avec autrui. L'avenir du jeune déficient intellectuel ne peut se construire qu'à partir d'expérimentations pratiques, adaptées, et systématisées ; cet appartement favorise l'accès des jeunes à des compétences de base nécessaires à l'acquisition d'une certaine autonomie.

La situation géographique, au centre de Jurançon, permet une immersion urbaine, tout en garantissant une certaine sécurité liée à la proximité de l'établissement.

L'appartement constitue un véritable support pédagogique propre à favoriser la mobilisation au quotidien de nombreuses compétences transversales.

Il permet de vérifier la capacité des usagers à transférer en situation concrète les compétences acquises à l'internat. Par cette confrontation extérieure il contribue à conserver à l'institution une dimension de réalité.

Parmi les principaux objectifs citons :

- Préparer et soutenir l'intégration totale ou partielle des usagers dans le tissu social ordinaire ou spécialisé.
- Développer des actions dans tous les domaines de la vie pratique afin de leur permettre d'acquérir une autonomie pratique maximale.
- Accompagner dans diverses tâches : gérer un budget alimentaire et d'activités, organiser son emploi du temps et ses loisirs, régler des questions administratives et médicales, utiliser au maximum les services mis à la disposition de l'ensemble des citoyens, organiser et entretenir l'espace habitable, gérer ses contacts sociaux,...

Ce logement est un outil de travail destiné aux jeunes majeurs internes. Il permet l'accueil de trois jeunes de même sexe simultanément sur une durée de trois semaines.

Tout en permettant l'exercice de la responsabilité, il reste un espace sécurisé par une présence éducative à certains moments opportuns (fin de journée et ou repas et ou partie de soirée), selon une diminution progressive et justifiée.

Dans un but de responsabilisation un document contractuel est établi entre le jeune et l'IME avec un règlement intérieur, un état des lieux à l'entrée et à la sortie, un cahier de caisse.

Une information avec acceptation tacite est adressée préalablement à la famille ou au représentant légal.

Dès qu'un usager a pu valider sa capacité à vivre en autonomie nous nous efforçons de construire avec lui la suite de son projet en tenant compte de ses aspirations sociales et professionnelles et de celles de sa famille : recherche d'un logement en location ou d'une candidature pour un studio en foyer de jeunes travailleurs en nous rapprochant des services d'accompagnement adéquats.

Axes d'évolution pour les cinq années à venir

Augmenter notre capacité à organiser une progression dans l'accession à l'autonomie d'un jeune

- Mettre en place un appartement supplémentaire d'accession à l'autonomie sur notre site
- Mettre en place un studio en ville (pour une seule personne) afin de préparer le jeune avant sa sortie de l'IME

9) L'IMPRO : la SECTION D'INITIATION et de PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE (SIPFP)

ANALYSE DES BESOINS : Apprentissage adapté (réalisé dans le plaisir), accession à l'autonomie, pour une population déficiente avec des troubles associés.

Définition des usagers : Nous ne reviendrons pas ici sur la définition du public (déjà abordé précédemment) ; pour autant, dans la SIPFP, il est constaté que de plus en plus d'adolescents accueillis présentent des troubles du comportement et des difficultés à accepter les règles de la vie sociale. Ces jeunes ont donc du mal à intégrer les dispositifs d'apprentissage et de socialisation. Le mode de relation au monde et aux autres qu'ils établissent, est souvent inadapté et modifie profondément leur rythme et leur capacité d'apprentissage.

De plus, l'une des difficultés est aussi liée au problème de la cohabitation au sein de la SIPFP, d'adolescents aux niveaux de compétences et aux difficultés très hétérogènes.

En effet, actuellement, environ 90 % des usagers bénéficient d'une orientation vers le milieu protégé.

La conséquence de cette situation interroge les pratiques éducatives de la SIPFP du point de vue d'une différenciation des accompagnements. Pour les professionnels, ce sont leurs représentations

et le sens de leurs missions qui s'en trouvent déstabilisés, ainsi que leur capacité à s'adapter individuellement à chaque usager.

CONSTATS : Entre les besoins et les pratiques actuelles

Besoin de travailler sur les conditions de l'apprentissage, avant la formation professionnelle proprement dite.

L'évolution de la population accueillie nécessite de travailler d'autres priorités avant les apprentissages... Les troubles du comportement, sont un frein à l'apprentissage, notamment en raison de l'hétérogénéité des groupes (différents critères qui ne sont pas forcément ceux de l'accession aux apprentissages professionnels)

Les critères de constitution des groupes ainsi que l'organisation type (utilisée dans le cadre du précédent projet) sont abandonnées dans le cadre du présent projet et la constitution des groupes est repensée à partir des besoins évalués de chaque jeune.

L'idée est aussi de garder une plus grande souplesse pour les jeunes hors parcours « normalisé ».

9.1) Les finalités de la formation professionnelle

« La SIPFP propose un accompagnement multidimensionnel (éducatif, pédagogique, rééducatif et d'initiation professionnelle) établi sur la base d'une évaluation qui tient compte de la dynamique de chacun, de l'âge et du niveau de ses compétences.

Ainsi la SIPFP doit favoriser la réalisation des potentialités et une autonomie personnelle maximale (développement psychomoteur, acquisitions cognitives, socialisation). Ce service tend à assurer l'intégration des usagers dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

La SIPFP doit associer le jeune et sa famille à l'élaboration du projet individualisé (parcours personnalisé et contrat de séjour).

Enfin, il est proposé un projet d'orientation pertinent et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à la sortie.

Les nouvelles législations, les nouvelles approches concernant la personne en situation de handicap, l'évolution des publics vers davantage d'hétérogénéité, les attentes d'insertion forte, questionnent les projets et les pratiques de la « SIPFP ». La formation des usagers se construit en cohérence avec le projet et l'aspiration des jeunes, et de leurs familles, en tenant compte des potentialités individuelles. Il s'agit de proposer des parcours propres à chacun dans un souci d'insertion sociale maximale. Il en ressort des besoins accrus de communication avec les jeunes et leur famille, un suivi régulier du développement des compétences des jeunes et enfin une plus grande ouverture de ces structures à leur environnement par des partenariats avec des structures adaptées. »

9.2) objectifs généraux :

Le projet personnalisé est la base de la pratique quotidienne des intervenants. La volonté de l'établissement de s'inscrire dans une amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental l'amène inéluctablement par l'individualisation des projets et par la conjonction de deux éléments déterminants : les besoins et les désirs de la personne.

- ✓ **Les besoins** : pour répondre aux besoins, nous devons orienter notre démarche vers une évaluation toujours plus précise des capacités et des difficultés des jeunes accueillis. La mise en place des projets individuels nous a conduits à utiliser des grilles d'évaluation qui servent de base à notre travail.

- ✓ **Les désirs** : L'appréhension du désir de la personne en situation de handicap mental n'est pas toujours aisée, mais elle est nécessaire pour répondre à notre objectif de considérer celle-ci comme une personne à part entière. Notre souci de responsabiliser le jeune passe par la possibilité pour lui de faire des choix. Il s'agit en fait de rendre la personne actrice de son projet de vie, en mobilisant notamment son attention lors des activités, des entretiens, du projet, ...

Le projet personnalisé précise le projet professionnel, social, pédagogique, éducatif et thérapeutique du jeune avec les objectifs visés et les moyens mis en place pour les atteindre.

Pour redéfinir le projet d'accompagnement en réponse aux besoins de parcours individualisés des usagers, la SIPFP s'appuie sur les recommandations et les repères édités par l'ANESM concernant la mise en œuvre d'une culture de bientraitance. La démarche d'accompagnement à la SIPFP doit être une dynamique que s'approprie l'ensemble des professionnels de l'établissement. Cette appropriation se concrétise par les finalités suivantes :

- Le principe de l'utilisateur co-auteur de son parcours, en donnant une réalité à la liberté de choix. Il s'agit d'entendre la parole de l'utilisateur et de respecter sa légitimité.
- Le respect de la singularité de l'utilisateur en fixant des modalités selon lesquelles « vie individuelle et vie collective » seront conciliées au sein de la structure.
- L'accompagnement de l'autonomie en prenant en compte le rythme de l'utilisateur et l'ensemble de ses besoins.
- La proposition d'un projet d'accueil et d'accompagnement défini et évalué qui pose les modalités d'accompagnement de l'utilisateur. L'inscription de cette action dans une démarche de bien-traitance : c'est en retenir et en promouvoir en même temps la méthode participative, la révision et l'adaptation régulière.

En conséquence, toutes les actions mises en œuvre doivent faire l'objet d'un suivi, d'une observation pour recueillir les impacts positifs ou négatifs que ces mesures induisent sur le développement de l'utilisateur. Cette évaluation devant permettre un réajustement eu égard à l'évolution de l'utilisateur.

9.3) objectifs opérationnels: pour chaque atelier

☞ L'annexe N° 11 précise de manière exhaustive les éléments abordés ci-dessous.

Le travail de moniteur d'atelier (et tout autant que celui de l'E.T.S.) consiste à transmettre des savoir-être et des savoir-faire professionnels en adaptant les outils de formation au public rencontré au sein de l'institut.

Les moyens d'évaluation doivent aussi être adaptés. Ainsi chaque atelier dispose de grilles d'évaluations propres à sa discipline. Seules les compétences transversales sont évaluées sur les mêmes bases dans chaque atelier.

Rappel des critères d'évaluation commun au SIPFP :

- Compétences de base : présence, ponctualité, tenue de travail
- Communication : politesse, relations adaptées aux pairs, à l'adulte
- Attitudes au travail : motivation, compréhension des consignes, initiatives, mémorisation des consignes, comportement au travail, adaptation face à la critique.

Cette évaluation s'inscrit dans un principe de co-évaluation avec le jeune.

- Permettre au jeune de se familiariser aux règles du travail et aux gestes de base du métier de cuisinier

- Permettre au jeune de découvrir et de se former en entretien du linge dans un milieu industriel
 - Permettre au jeune de se familiariser aux règles de travail et techniques de nettoyage en milieu familial et en collectivité
 - Apporter à l'élève une première formation technique, théorique, éducative, dans le domaine des activités liées aux espaces verts de façon à faciliter son insertion dans les différents milieux professionnels
 - Permettre au jeune de se familiariser aux règles du travail et d'acquérir les notions et gestes de base du métier de la ferronnerie.
 - Sensibiliser les jeunes à des petits travaux de mécaniques et de maintenances
 - Permettre au jeune de se familiariser aux règles du travail et d'acquérir les notions et gestes de base du métier, essentiellement en lien avec son atelier de référence
 - Permettre au jeune de se familiariser aux règles du travail et d'acquérir les notions et gestes de base du métier de l'horticulture
 - Permettre au jeune de se familiariser aux règles du travail et d'acquérir les notions et gestes de base du métier de menuisier et se perfectionner dans les différentes techniques du métier
 - Permettre au jeune de se familiariser aux règles du travail et d'acquérir les notions et gestes de base du métier de peintre
 - Permettre au jeune de découvrir et de se former sur la retouche du linge. Confection de linge plat en milieu artisanal et industriel. Les modules de formation sont « triés » parmi les référentiels du CAP couture flou et de celui ATMFC.
- Les jeunes doivent acquérir des compétences sur les machines à coudre, divers points à la main pour l'entretien du linge en milieu protégé ou ordinaire.

Axes d'amélioration :

- L'atelier polyvalent : le fonctionnement de l'atelier polyvalent sera repensé dans les années à venir ; il nous semble nécessaire de proposer des activités diverses sur des tranches horaires de 3 heures afin d'amener de la polyvalence dans les savoir-faire (par exemple des activités de sous-traitance pour l'extérieur).
- La constitution des groupes : comme cela a été précisé dans l'introduction du projet, les groupes seront constitués à partir des besoins observés selon les diverses compétences requises lors des situations proposées (formation professionnelles ; enseignements généraux notamment).

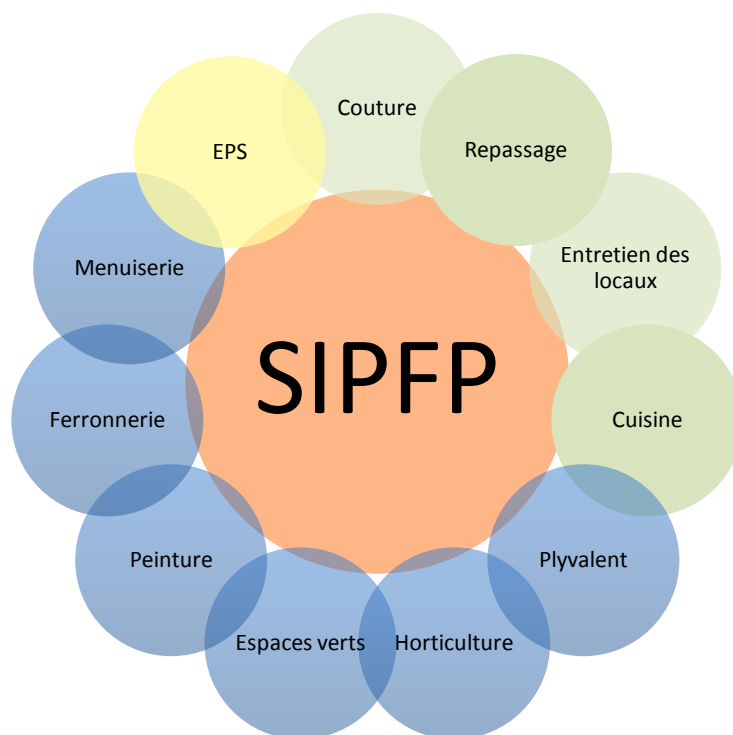
9.4) les moyens (humains et matériels)

La section d'initiation à la première formation professionnelle est présente depuis la création de l'IME Castel de Navarre.

Elle se distingue en trois grands pôles ayant des spécificités différentes :

- Le pôle A.T.M.F.C : Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif
- Le pôle B.T.P.A : Bâtiment, Travaux Public, Agriculture
- Le pôle Education Physique et Sportive

Pour se faire elle dispose de 10 ateliers techniques et d'un atelier d'EPS.



4 ateliers ATMCF :

- Couture
- Repassage
- Entretien des locaux
- Cuisine

6 ateliers BTPA :

- Ferronnerie
- Menuiserie
- Peinture
- Horticulture
- Espaces verts
- Polyvalent

Ces ateliers sont tous « sur site » et ont été rénovés au fil des années, afin de répondre aux normes de sécurité et sanitaire, mais également afin de s'adapter, avec cohérence, à la réalité des pratiques professionnelles.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, la SIPFP dispose de professionnels qui ont tous comme particularité d'être diplômés dans la discipline professionnelle qu'ils enseignent. Certains ont complété leur formation par des diplômes dans le domaine du social et de l'éducation.

Le service dispose à ce jour de:

- 2 Educateurs Techniques Spécialisés
- 8 Moniteurs d'Atelier

Soit 9, 5 E.T.P, au total (l'atelier polyvalent étant sur un mi-temps).

- D'un éducateur d'éducation physique et sportive à temps complet

L'ensemble de l'équipe est encadrée par un cadre éducatif lui-même sous la responsabilité de l'adjoint de direction de l'établissement

La plupart dispose de matériels professionnels afin d'être en corrélation avec le monde du travail ordinaire et/ou adapté. Chaque atelier dispose aussi d'un local propre à son activité.

L'ensemble des professionnels utilise comme base de travail le référentiel C.A.P. du métier qu'ils enseignent. Compte tenu des difficultés du public accueilli au sein de l'établissement, ce référentiel est adapté de manière à proposer des apprentissages cohérents.

De plus, les apprentissages sont très orientés vers la découverte et l'acquisition de gestes techniques et postures professionnelles, compte tenu des difficultés des jeunes accueillis à appréhender tout ce qui est du domaine de l'abstrait.

Les supports d'activités sont variés et adaptés afin de créer une véritable dynamique pédagogique autour du travail.

Ainsi, des chantiers « pédagogiques » peuvent être proposés, des objets peuvent être confectionnés, et un travail spécifique dans le cadre d'un projet peut être réalisé par les différents ateliers du service.

- **Découvrir ce que l'on apprend** : Apprendre, c'est manipuler, toucher, triturer. Les éléments des connaissances sont placés entre les mains des jeunes afin de donner davantage de sens aux éléments théoriques qu'ils ont à appréhender.
- **Partir de l'expérience, du concret** : L'observation, la manipulation précèdent tout apprentissage.
- **Présentation de l'aspect concret avant d'introduire les concepts abstraits.**
- **Des exercices simples introduisent les exercices plus complexes.**
- **Aider le jeune à faire seul** : Le but étant que le jeune acquière le maximum d'autonomie et soit reconnu comme capable de faire les choses par lui-même.

Le fonctionnement décrit ci-dessous sera mis en œuvre dans le cadre du projet 2014/2018:

☞ **Première année** dite de Découverte (en rotation sur les deux filières et les différents ateliers). Il faut noter que des exceptions pourront voir le jour, des aménagements seront proposés selon les spécificités des jeunes (augmentation ou diminution du temps d'atelier, rotations « diminuées » sur les filières et les ateliers etc ...)

☞ **Deuxième année** choix d'une filière, ou pôle (BTPA, agricole ou bâtiment ou ATMFC linge, restauration). Le principe de rotation existe au sein des filières ou des pôles.

☞ **Troisième année**, choix encore possible en fonction des premiers stages effectués. Possible « réorientation » dans les corps de métiers.

☞ **Quatrième année** : « spécialisation » ou « confirmation ».

☞ **Cinquième année** dans le cursus de formation ; cette année s'inscrit dans la continuité du choix de l'année précédente. Les parcours sont individualisés suivant l'avancée dans le projet de chaque jeune, de son profil.

Le choix des jeunes nous apparaît comme « le moteur » de leur parcours individualisé, il n'est pas facile à cet âge, dans la situation qui est la leur, d'établir des choix préprofessionnels de façon ferme et définitive, sans avoir expérimenté auparavant, d'où l'idée d'une certaine souplesse et d'une écoute attentive afin de répondre au mieux à leurs besoins éducatifs particuliers.

D'autre part, un parcours de stages est proposé aux jeunes (cf paragraphe consacré au « parcours de stages »), il s'intègre et s'articule étroitement avec le travail réalisé par les professionnels de la SIPFP

Plusieurs hypothèses selon les « profils » des jeunes

- Pour une orientation vers le milieu protégé comme c'est généralement le cas, le jeune approfondira sa formation au sein des ateliers de la SIPFP et réalisera des stages dans différents ESAT. L'accompagnement des stages professionnels sera réalisé par le service d'insertion socio professionnelle du Castel de Navarre qui prendra alors le relais. (CF projet de service du S.I.S.P pour les 18 ans et plus)
- Si une orientation en milieu ordinaire est préconisée, une formation qualifiante peut être proposée par le biais d'un LP, d'un CFA ou d'un CRP, la formation visée étant l'accès à un C.A.P.
- Il est possible que l'entrée vers ces formations qualifiantes, hors établissement, puisse se faire avant la fin de la 4^{ème} année si l'évaluation pluridisciplinaire confirme que le jeune est apte à poursuivre ce type de formation.
Le professionnel de l'atelier qui accompagne le jeune continue à l'accompagner et peut si nécessaire « passer le relais » au SESSAD de l'établissement en fonction du projet et des besoins repérés.
- Compte tenu des difficultés scolaires importantes, le jeune ne peut pas intégrer une formation qualifiante mais dispose d'un potentiel technique suffisant pour s'épanouir dans une entreprise ordinaire, l'objectif visé sera une embauche directe en continuant sa formation professionnelle au sein de la SIPFP et en réalisant d'autres stages en milieu ordinaire. L'accompagnement des stages professionnels est réalisé par le service d'insertion socioprofessionnelle du Castel de Navarre qui prend alors le relais pour les jeunes de plus de 18 ans.
- Concernant les jeunes au delà de la cinquième année, orientés vers des foyers de vie, les stages débutent à l'âge de dix huit ans en foyer de vie ; ils peuvent aussi commencer plus tôt sous la forme de « stages adaptés et protégés » en interne au sein des services logistiques et techniques de l'établissement.

En fonction du projet personnalisé et pour favoriser une certaine dynamique, le service bénéficie d'une certaine souplesse.

Dès lors, ces parcours de stage peuvent être aménagés de diverses manières :

- allongement de la durée du stage
- multiplicité des terrains de stage
- stage en alternance avec l'établissement

Objectifs des stages

☞ Se reporter au paragraphe « le parcours de stages » ainsi qu'à la fiche annexe N°8

9.5) Le travail en lien avec l'unité d'enseignement

De nombreuses interactions ont lieu entre les classes et les ateliers de la SIPFP.

Il s'agit le plus souvent pour les enseignants de recueillir des informations sur les projets et les chantiers des ateliers ainsi que sur les outils et vocabulaire utilisés par les élèves et les difficultés qu'ils rencontrent.

Ces informations sont ensuite réinvesties en classe pour proposer aux élèves des situations d'apprentissage qui ont du sens pour eux afin de les amener à acquérir des compétences relevant des

programmes scolaires : écriture (article sur les ateliers dans le journal de l'IME), lecture (travail sur le lexique de chaque atelier, sur les modes d'emploi), géométrie (calcul de la surface de l'atelier peinture en vue de sa rénovation), numération, travaux sur les quantités etc ...

Pour les jeunes les plus âgés, qui ont un projet professionnel plus précis et moins de temps de classe, ces informations ont aussi pour but de centrer les apprentissages sur les notions qui leur seront vraiment nécessaires dans leur vie professionnelle.

Par ailleurs, des échanges de services ont également lieu : « commandes » (gâteaux, meubles, réparations divers, plantes), accueil d'un jeune en cas de besoin (absence ou difficulté).

Les enseignants sont également amenés à travailler en collaboration avec les éducateurs de la SIPFP dans les moments forts du projet de vie du jeune (stages de découverte pour les plus jeunes, possibilité de contrat d'apprentissage, changement d'atelier) mais aussi dans les moments de difficultés (mal-être, problèmes de comportement).

Axe d'amélioration : formaliser des temps de réunion et d'élaboration entre les professionnels des ateliers et les enseignants

10) Les PRESTATIONS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

10.1) Finalités du projet

L'Education Physique et Sportive (EPS) constitue un domaine de réussite qui favorise l'évolution positive des enfants et adolescents en terme d'acquisition de compétences, de changement de l'image de soi, et d'inscription symbolique dans des pratiques sociales.

Elle favorise son épanouissement en développant ses potentialités intellectuelles, affectives et corporelles.

Dans ce cadre, l'EPS poursuit des objectifs spécifiques :

- **De santé et vie active** : aide à la croissance, développement et maintien des capacités physiques (force, vitesse, flexibilité, résistance, équilibre,...) et physiologiques (capacités cardio-respiratoires, circulatoires,...)
- **Développement des capacités d'action et d'adaptation** : par l'acquisition d'habiletés motrices, de savoir-faire fondamentaux, et la recherche d'une efficacité de ces conduites.
- **De contribution à l'éducation sociale** : par l'action des savoir transversaux : savoir-être, inter-agir, rapport à la règle, maîtrise des conduites relationnelles
- **De participation à la vie sociale et à la citoyenneté** : en favorisant l'acquisition de connaissances relatives aux activités physiques et le développement d'offre de pratique sportive hors de l'établissement

10.2) Principes pédagogiques

Il sera privilégié dans le cadre des séances d'EPS, des apprentissages spécifiques qualifiés d'auto-adaptatifs.

Dans ces situations, le sujet s'auto-organise en fonction des sollicitations du milieu, et au regard de la tâche qui lui a été proposée. Le sujet est ainsi amené à construire sa propre motricité en mobilisant l'ensemble de ses ressources.

Le but est bien de se différencier d'une pédagogie du modèle tout en refusant de proscrire totalement les apprentissages de type analytique.

Il s'agit ainsi, dans un souci éthique de respect de la personne et son histoire, de privilégier une intervention pédagogique basée sur le schéma de l'interrelation.

Les pratiques devront donc rencontrer le plaisir des participants, le goût de l'engagement physique ou de l'affrontement ludique à l'autre dans le respect des règles, garantissant ainsi leur légitimité.

Autant que faire se peut, une pédagogie de la réussite doit être mise en place afin de favoriser la valorisation, la confiance, l'autonomie.

10.3) Les activités proposées

Dans le cadre de l'accompagnement en EPS, les disciplines sportives pratiquées sont les suivantes :

- **Jeux et sports collectifs** : basket, football, rink-hockey, handball
- **Jeux de raquettes** : tennis de table, badminton, Pala, mini-tennis
- **Activités de plein air** : VTT, roller, marche, pétanque
- **Natation**
- **Athlétisme, parcours moteur**
- **Tir à l'arc**

L'objectif est bien évidemment de se rapprocher le plus possible d'une pratique traditionnelle, (à la fois dans le contenu des séances et dans sa réglementation sportive) mais aussi d'adapter ces pratiques aux caractéristiques et désirs des jeunes.

Les activités doivent être aménagées du plus simple (sensorimotricité, plaisir du mouvement) au plus complexe (habilités motrices) en gardant en permanence leurs spécificités, leurs sens, leurs logiques de jeu.

Exemple : en sport collectif, du jeu de ballon au basket ou bien encore du parcours moteur vers l'athlétisme.

L'établissement est équipé d'un gymnase où l'on peut pratiquer tous les sports d'intérieur : basket, tennis de table, badminton, tir à l'arc,...

A l'extérieur, on trouve un terrain de handball, deux terrains de basket, un boulodrome, et un circuit VTT.

Certaines activités se pratiquent hors de l'établissement : piscine, Pala,...

10.4) Objectifs généraux par discipline

	<u>SEES</u> Apprentissage des bases	<u>Groupes A et B</u> Apprentissage des différentes techniques	<u>Groupes C et D</u> Renforcement des acquisitions Développement des compétences	<u>Groupe E</u> Utilisation des acquisitions Soutien des compétences	<u>Groupe F</u> Maintien des acquisitions Entretien physique
ATHLETISME	Courir (longtemps, vite) Sauter Lancer	Différenciation des courses Saut : longueur, hauteur, Coordination motrice	Maîtrise des différents types d'efforts Contrôle respiratoire Optimiser les	Encouragement à l'effort physique Adaptation aux exercices proposés	Parcours moteurs adaptés

			capacités physiques		
SPORTS COLLECTIFS	Lancer, rattraper, marquer Différencier partenaire et adversaire Mise en place des règles de jeu	Technique individuelle Attaquer, défendre Prise en compte de la notion d'équipe Respect des règles	Maîtrise technique Placement, déplacement Intégration dans un collectif Connaissance des règles	Traitement des informations et stratégies de jeu Rôle dans un collectif	Jeux de ballons
NATATION	Sauter dans l'eau : flotter Respirer, se propulser	Sauter, plonger Nage ventrale Nage dorsale Contrôle respiratoire	Maîtrise de l'immersion et de la respiration Brasse, crawl Nage dorsale	Autonomie dans l'eau Gestion individuelle de la séance	Nager avec ou sans matériel (brassards, ceinture)
SPORTS DE RAQUETTES	Jongler, frapper, renvoyer Echanger Mise en place des règles de jeu	Coup droit et revers Service Attaquer, défendre un point Connaissance des règles	Maîtrise des gestes techniques Prise en compte de l'adversaire Respect des règles	Mise en place de stratégies de jeu Traitement des informations	Jeux d'adresse : badminton, quillettes
SPORTS DE PLEINE NATURE	Se déplacer seul en vélo, en VTT ou en rollers	Equilibre, vitesse Parcours techniques Notion de sécurité	Adaptation technique en fonction du milieu Connaissance et anticipation des risques	Déplacement en milieu naturel et extérieur Respect de la réglementation	Marche Vélo

Projet personnalisé:

L'EPS s'inscrit dans le projet personnalisé du jeune pendant tout son parcours dans l'établissement.

Des objectifs individuels sont définis pour que chaque jeune puisse acquérir des apprentissages et exploiter au mieux son potentiel afin de les réutiliser dans sa future vie professionnelle et sociale.

10.5) Organisation générale

Le projet d'EPS comporte deux types d'activités :

- La prise en charge obligatoire dans le cadre des séances d'EPS
- Les activités proposant un prolongement de l'E.P.S. par une pratique sportive volontaire à travers : les rencontres inter-établissement des P.E.P, l'association culturelle et sportive de Castel de Navarre (l'A.C.S.C.N.), la prise en charge éducative ou thérapeutique.

10.6) Les séances d'EPS

Tous les jeunes (sauf prise en charge particulière) bénéficient, dans le cadre de leur projet personnalisé, d'1h30 d'EPS par semaine.

L'enseignement de l'EPS est inscrit dans le projet de l'établissement en tant que prestation au même titre que l'enseignement scolaire (classe) et professionnel (atelier).

L'année scolaire est découpée en 6 cycles, d'environ 7 séances, correspondant au rythme des vacances scolaires. Chaque jeune a donc la possibilité de découvrir 6 domaines d'activités physiques différents : jeux collectifs, de raquettes, d'opposition, natation,...

Les objectifs des cycles et des séances sont définis en fonction de la composition du groupe : âge, choix de l'activité, niveau technique, progression individuelle.

Au-delà des bienfaits évidents et d'un enseignement de l'EPS, la dynamique telle qu'elle a été construite propose d'utiliser l'outil que représentent les Activités Physiques et Sportives d'une manière transversale et pluridisciplinaire. Différents projets sont ainsi menés avec des visées éducatives et parfois thérapeutiques, et portés en lien avec l'éducateur sportif par d'autres membres de l'équipe éducative.

Ainsi, en complément des séances d'EPS, cette fois-ci avec des objectifs éducatifs, une activité judo adaptée animée par le Club de Judo de Jurançon est organisée depuis 2 ans pour un groupe de jeunes adultes de l'IME. Initiée par le CDSA 64, cette activité est un accompagnement éducatif directement financé par jeunesse et sport.

10.7) Les rencontres inter-établissements

Des journées inter-établissements sont organisées par le bureau des sports de l'Association des PEP64. Ce bureau, représenté par les responsables sportifs de chaque établissement, propose une douzaine de rencontres où les jeunes ont la possibilité de pratiquer de multiples disciplines (pétanque, jeux de quilles, sports collectifs, tennis de table,...) sous forme de découverte, d'animation, de « compétition ».

Plusieurs types d'établissements (ITEP, IME, MECS, Foyer de Vie) et de publics participent à ces journées favorisant ainsi les échanges et les rencontres mais aussi le regard face au handicap.

10.8) Le partenariat Comité Départemental de Sport Adapté : le CDSA 64

Le CDSA 64 a, depuis 2006, mis en place un projet d'action sociale innovant qui vise à développer la pratique des Activités Physiques et Sportives pour les personnes en situation de handicap mental sur le département des Pyrénées Atlantiques. Ce projet rend concrète la transversalité des politiques sociales en faveur des personnes en situation de handicap mental.

Il permet d'une part aux établissements médico-sociaux de remplir leur mission d'accompagnement des personnes en favorisant leur ouverture sur leur environnement, et d'autre part au secteur sportif de mener à bien sa mission d'intérêt général en accueillant tous les publics.

Le service professionnel du CDSA 64 s'occupe aujourd'hui :

- D'organiser et de mettre en œuvre un calendrier de rencontres sportives regroupant des rencontres compétitives, de loisirs et des activités motrices s'adressant aux enfants et aux adultes en situation de handicap mental.
- De gérer un service ressource pour les établissements spécialisés visant à les aider, par du conseil et des prestations, à mettre en œuvre des projets éducatifs, et/ou pédagogiques intégrés à leur projet d'établissement en participant ainsi à leur mission d'accompagnement des personnes.
- De développer et de soutenir des lieux de pratiques sportives adaptées au sein des structures du milieu sportif ordinaire et travailleurs sociaux du secteur médico-social.
- De créer une offre de séjours sportifs, et de favoriser le déplacement des sportifs sur les lieux de pratique (championnat, transfert de groupes d'établissement).

Le sens de l'action du comité pour les établissements est d'apporter un soutien technique, visant à aider l'équipe éducative à construire des projets autour des A.P.S. Il s'attache à aider les équipes pluridisciplinaires à définir collectivement leurs projets et à les mettre en œuvre en favorisant l'inclusion des personnes accueillies au sein du secteur sportif ordinaire.

Pour aider le Castel de Navarre dans la réalisation de son programme d'activités, le CDSA 64 propose, depuis trois mois, la mise en place d'un projet d'Activités Physiques et Sportives qui comprend :

- La conception et l'élaboration (rédaction et propositions) d'un projet
- La recherche et la mobilisation de partenaires pour la réalisation du projet
- La mise en place d'une évaluation des actions

10.9) L'association culturelle et sportive du CASTEL De NAVARRE (A.C.S.C.N.)

Affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté, elle permet aux jeunes de l'établissement qui le souhaitent, de participer à des rencontres et compétitions organisées par le Comité Départemental de Sport Adapté (C.D.S.A.).

En lien avec le projet de développement du CDSA 64, l'association permet à l'établissement de s'ouvrir à son environnement en tissant un réseau de partenariat avec des structures sportives ordinaires.

Coordonnées par l'éducateur sportif, ces activités et sorties sont portées par l'équipe éducative et permettent de favoriser l'intégration sociale et l'exercice de la citoyenneté des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.

L'A.C.S.C.N. propose à ses licenciés :

- Une activité de football intégré dans deux clubs de football (adolescent, adulte) ordinaire avec participation aux compétitions FFSA et FFF pour les jeunes adultes.
- La participation à des journées à thèmes : hockey, marche, jeux de quille
- Une orientation vers une autre association de sport adapté (Les Chamois Pyrénéens) pour la pratique d'activités plus spécifiques : basket, natation,...

10.10) Transversalité

Le projet d'EPS n'a de sens qu'au sein du projet d'établissement. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire est sollicité de manière régulière (ou ponctuelle). Le travail en transversalité, en complémentarité, prend donc une réelle importance.

11) Les PRESTATIONS DU SERVICE D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (service de stage)

- Analyse des besoins et du public : A partir du besoin identifié de chaque jeune, via la MDPH qui propose une orientation spécifique (milieu ordinaire, ESAT, foyer de vie), le service met en œuvre le programme d'action individualisé en mettant en perspective les besoins (orientation) du jeune et les compétences, capacités nécessaires à sa réalisation, dans la singularité de chacun.
- Moyens : le positionnement se fait à partir du processus suivant : présentation des possibles, évaluation initiale, expérimentation, nouvelle évaluation, orientation, validation du projet.

➔ un professionnel suit le jeune de sa majorité à sa sortie de l'établissement afin de l'accompagner au mieux dans l'élaboration de son projet définitif d'orientation ; des rencontres régulières sont proposées ; la famille de l'utilisateur est étroitement associée à cela.

- Evaluation des objectifs du service : construction de « critères de réussite » pour chacun des objectifs du service, complétés par des « indicateurs ».

1.1 Objectif général du service : travailler l'orientation professionnelle avec le jeune et la famille, l'accompagner dans l'orientation, la mise en œuvre, le suivi et la sortie de l'IME.

1.2 Objectifs opérationnels : ils s'articulent autour de quatre thématiques : le travail, le logement, la mobilité et de façon transversale la socialisation (accompagnement social).

Modalités : présentation des « possibles », mesure des écarts entre les attentes individuelles et les réelles possibilités ; mise en place d'une évaluation initiale, au travers d'une expérimentation, qui conduit à une nouvelle évaluation qui enclenchera l'orientation du projet, soumis à une nouvelle expérimentation pour validation finale et mise en œuvre conduisant théoriquement à la « sortie » de l'établissement.

1.3 Moyens ; rencontres et réunions prévues, organisation globale du parcours :

☞ Réunion biannuelle pour présenter le service (professionnel du service, Assistante Sociale, cadre) : le groupe de jeunes majeurs est accueilli dans la salle, rituel du passage et entrée dans le service. Les affectations des références se font dans ce cadre là.

L'assistante sociale évoque le dossier d'orientation MDPH, la notion de « projet de vie ». Les 3 orientations possibles sont présentées : milieu ordinaire, milieu protégé, foyer de vie ; le retour au domicile est également évoqué.

Des documents illustrent les fiches métiers, des échanges illustrent les représentations de chacun ; les pré-requis nécessaires, les parcours antérieurs sont présentés.

Axes d'amélioration : imaginer une autre présentation type PowerPoint, faire participer des « anciens »...

Pour ce qui concerne le logement, une présentation orale illustre les différentes solutions possibles après l'IME : foyer d'hébergement, de vie, FJT, appartement autonome... Chacun peut ainsi s'auto-évaluer dans ce champ de compétences.

De même pour ce qui concerne la mobilité, les déplacements, une présentation de tous les moyens de locomotion utilisables est faite, permettant à chaque jeune de se projeter concrètement.

☞ Entretien individuel. Un entretien individuel entre le référent et le jeune est proposé, pour vérifier la compréhension des informations données lors de la réunion générale, et évaluer son projet et son parcours à l'aide d'une fiche de renseignements.

☞ Rencontre famille. Suite à cet entretien un RDV avec la famille et le jeune vient conclure l'intégration par le SISP, avec rappel des missions, mise en perspectives des attentes respectives. A l'issue est défini un premier plan d'action sur les 4 axes d'intervention du service décrits précédemment.

☞ Constitution et élaboration du dossier. Suite à la rencontre jeune/famille et service, un dossier est constitué à partir du livret de stages et des conclusions de synthèses.

☞ Des visites en groupe sont organisées pour découvrir les structures de type ESAT à raison de 3 ou 4 sur le premier trimestre.

☞ Visites d'établissements et parcours

Pour répondre aux souhaits et désirs de chaque jeune et/ou famille, une deuxième visite individuelle avec la famille en lien avec le projet est mise en place avec un établissement. Cette rencontre permet une présentation croisée des objectifs du stage et du fonctionnement de la structure.

Cet exemple peut se reproduire 2 à 3 fois, afin de confirmer la demande d'orientation, sur des durées de deux semaines à chaque stage.

Ces stages permettent de découvrir les établissements ainsi que les activités.

Un bilan est réalisé à l'issue de chaque stage avec les différents acteurs (jeune, lieu d'accueil, SISP). Les éléments sont saisis, synthétisés sur le livret de stage.

Ce parcours s'étale sur deux années en moyenne.

La découverte du travail en milieu ordinaire fait également partie des prestations proposées par le SISP.

Le parcours peut alors conduire à des formations diverses et à un travail de partenariat avec les LP, CFA, CRP, CAP Emploi, Mission Locale, SDFPTH, PDITH.

☞ Parcours du jeune lorsqu'il a 20 ans ; jeunes en situation « d'amendement Creton »

Après 20 ans, les stages sont qualifiés de stages de « professionnalisation », le jeune a fait son choix et s'oriente vers un type d'activité.

Le rythme est plus soutenu, 5/6 semaines par trimestre. C'est le moment du développement des compétences qui doivent conduire à l'intégration finale en ESAT dans la très grande majorité des cas.

Il existe des outils d'évaluation communs entre SISP, ateliers et ESAT.

Ces stages permettent aussi quand cela est nécessaire de réajuster le projet vers d'autres structures. Suite à ces stages, les jeunes sont positionnés sur liste d'attente de l'établissement retenu.

Les capacités d'accueil en ESAT ne sont pas extensibles, et l'accueil en ESAT sur le secteur de Pau n'est pas toujours possible.

Il est donc nécessaire d'envisager un travail global d'accompagnement social (mobilité, logement), car des places existent sur des établissements plus éloignés ; cette donnée est donc intégrée à l'accompagnement proposé et à l'élaboration du projet d'orientation du jeune.

12) L'ECOLE : les PRESTATIONS du SERVICE PEDAGOGIQUE. Le PROJET d'UNITE d'ENSEIGNEMENT

12.1) Généralités

Comme cela a déjà été évoqué par ailleurs, une évolution de certaines caractéristiques individuelles est à noter ces derniers temps :

- Du fait d'un accueil plus généralisé des élèves déficients légers à l'école primaire, un plus grand nombre d'élèves de SEES souffrent de déficience moyenne (SEES : Section d'éducation et d'enseignement spécialisés, accueillant les enfants dont l'âge est inférieur à 14 ans).
- L'IME est amené à accueillir des jeunes de plus de 14 ans souffrant de troubles du comportement et de troubles psychiatriques importants sans que la déficience intellectuelle soit très prononcée (réorientations de jeunes issus d'ITEP notamment).

Cette évolution amène l'ensemble des professionnels de l'IME à envisager de nouvelles modalités d'accompagnement.

Origine géographique des élèves

L'I.M.E. « Castel de Navarre » accueille à l'admission des enfants et des adolescents ayant comme origine géographique le grand secteur palois pour la moitié d'entre eux ; les autres usagers proviennent des secteurs de Nay, d'Oloron, d'Orthez/Mourenx et de la Soule.

Origine scolaire des élèves

Les jeunes accueillis sont généralement :

☞ issus de CLIS pour ceux rejoignant l'IME entre 10-14 ans (notons néanmoins ces dernières années une très nette augmentation de jeunes issus d'ITEP, et une nette diminution d'enfants issus de CLIS) ;

☞ issus d'établissements partenaires (autres IME, ITEP, ULIS, SEGPA) pour les élèves admis après 14 ans.

Niveaux scolaires des élèves

Une des caractéristiques majeures des élèves accueillis est l'hétérogénéité de leurs niveaux scolaires de manière générale (le niveau global des élèves accueillis varie du début du cycle 1 à la fin du collège) mais aussi individuelle (certains élèves ne savent pas lire mais ont un très bon niveau de langage ou sont performants en mathématiques). Une même hétérogénéité est observée pour ce qui concerne le niveau de maturité des élèves. De ce fait, le Socle Commun de Connaissances et de Compétences sera l'outil de référence car il permet de viser des compétences des 3 paliers. On se référera également aux programmes de l'école primaire, notamment pour les compétences relatives au Cycle 1.

Modalités d'accueil à l'IME

Les locaux mis à disposition de l'Unité d'Enseignement sont répartis sur 2 bâtiments distincts ; l'Unité d'enseignement dispose de 7 classes et d'un bureau pour le coordonnateur pédagogique.

Perspectives et axes d'évolution

Outre la création de classes externalisées supplémentaires s'adressant à des élèves repérés, et pour lesquels cette expérience ne serait pas contre-productive (cheminement difficile dans l'acceptation du handicap), nous ouvrons nos réflexions en direction du public nouveau mais de plus en plus présent au sein de l'établissement, d'élèves présentant des troubles psychiatriques importants, ainsi que d'un public porteur de TED.

Ces jeunes éprouvent de grandes difficultés à entrer dans les apprentissages, à vivre au sein d'un groupe, à être élèves.

Nous envisageons donc, dans l'éventualité où les orientations de l'IME Castel de Navarre amèneraient l'établissement à travailler un projet de restructuration en direction plus spécifique de ces publics, de proposer une classe qui pourrait s'apparenter à une « passerelle », avec des accueils brefs mais réguliers, accompagnés si nécessaire d'un éducateur (ainsi que nous le faisons actuellement dans la mesure du possible avec quelques uns des jeunes présentant ce type de troubles).

Cet accueil en petits groupes permettrait d'offrir à ces jeunes la possibilité de bénéficier malgré tout d'un temps minimal de scolarisation, de reprendre contact avec la classe et les enseignants, avec pour objectif de permettre progressivement une intégration au sein des classes de l'UE.

12.2) Organisation de l'Unité d'enseignement

12.2.1) Dispositifs de scolarisation

a-Dans les locaux de l'établissement médico-social

- Les classes accueillant des élèves de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

Ces élèves, âgés de 10 à 14 ans, bénéficient d'un maximum de 18 heures de classe hebdomadaire ; leurs troubles ne permettant pas une scolarisation à temps complet, une scolarisation aménagée est mise en place, dont la durée (qui ne peut excéder 18 heures) évolue selon les besoins de l'enfant.

NB : lorsque l'enfant est en capacité de suivre une scolarité à temps complet, il bénéficie d'un enseignement dispensé par son établissement scolaire de référence, en milieu « ordinaire ».

- Les classes accueillant des élèves de la Section d'initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP), (âgés de 14 à 18 ans).

Ces élèves bénéficient d'un emploi du temps scolaire de 12 heures maximum, car ils suivent par ailleurs une formation professionnelle dans le cadre d'ateliers de l'établissement. Ils participent également à des temps éducatifs et thérapeutiques. Ils sont amenés à effectuer des stages professionnels.

L'emploi du temps de ces élèves est organisé en modules de manière à adapter les situations d'apprentissages à leurs besoins

☞ voir la fiche annexe N° 11 qui précise le fonctionnement des divers modules

b- Dans l'un des établissements de notre « réseau »

Quand cela est possible, les élèves de l'IME sont scolarisés à temps plein ou à temps partiel dans des établissements de Pau et de son agglomération (CLIS, classes de SEGPA et d'ULIS au sein de collèges ou de Lycées, Lycées professionnels).

c- Dans les locaux des établissements ou services

Certains jeunes peuvent bénéficier de temps d'inclusion dans des établissements partenaires, tout en bénéficiant d'un suivi scolaire partiel dans les locaux de notre unité d'enseignement.

d- Dans un dispositif externalisé

La création d'un dispositif externalisé est envisagée au sein d'un lycée professionnel (LP de Jurançon) à compter de l'année scolaire 2014/2015 (mise en œuvre au lundi 03/11/2014). Ce dispositif permettra chaque jour l'accueil d'élèves de l'IME âgés de 17 à 18 ans ; ils seront accompagnés de leur enseignant référent de l'IME ainsi que d'un professionnel de l'IME.

Un projet spécifique développe de manière exhaustive les axes et objectifs liés à cette action.

12.2.2) Modalités d'accompagnement spécifiques liées à une scolarité en ESMS

a- Adaptation du temps et des modalités de scolarisation

Par la conjugaison des actions thérapeutiques éducatives, pédagogiques sous la forme d'une intervention interdisciplinaire (accompagnements thérapeutiques, co-interventions ...), l'emploi du temps de l'élève est adapté selon ses besoins.

b- Élaboration d'un Projet Pédagogique Individualisé :

Le PPI, volet pédagogique du Projet Personnalisé de Scolarisation, est rédigé à l'issue d'une période d'observation et d'évaluation, en concertation avec l'élève. En partant des compétences et besoins de celui-ci, le PPI définit les objectifs visés pour l'année scolaire en référence au Socle Commun de connaissances et de compétences.

c- Pédagogie de contrats et de projet :

A partir du PPI, qui constitue une programmation individuelle des apprentissages, les enseignants, en concertation avec l'élève, fixent des objectifs intermédiaires contractualisés (le besoin est clairement identifié, l'objectif visé est concret, les modalités d'évaluation sont définies). Quand cela est possible et nécessaire, les apprentissages se font au travers de projets qui permettent de leur donner du sens et de motiver les élèves.

d- Emplois du temps individualisés

Mise en place d'une organisation de l'enseignement par modules permettant un emploi du temps individualisé élaboré en fonction du PPI et du projet de vie de chaque élève.

e- Travail en équipe pluridisciplinaire

Co-interventions, projets et concertations régulières avec les professionnels des autres services de l'IME (Service thérapeutique, Service d'Initiation et de Première Formation Professionnelle, Service d'Insertion Socio-Professionnelle, Services d'Internat et d'Externat).

f- La prise en compte du projet de l'élève et aide à l'orientation

Les élèves de SIPFP sont accompagnés dans la construction de leur projet de vie grâce à la mise en place de modules « liaison atelier » au sein desquels les enseignants abordent des notions disciplinaires au travers de situations problèmes élaborées en concertation avec les moniteurs d'atelier.

De la même façon, les modules « Prévention Santé Environnement » amènent les élèves à travailler les compétences civiques et sociales nécessaires.

12.2.3) Modalités de coopération avec les écoles ou les établissements scolaires de notre réseau (tels que mentionnés à l'article L 351-1 du Code de l'Éducation)

L'admission de nouveaux élèves sur l'IME est anticipée et accompagnée (rencontre avec le ou les enseignants de l'établissement d'origine) de manière à répondre plus rapidement aux spécificités de chacun (sauf cas ou circonstances particulières).

Par ailleurs, la coordonnatrice pédagogique assure un lien entre les services de l'IME et les enseignants des jeunes scolarisés à l'extérieur de l'IME ou bénéficiant de temps d'inclusion dans des établissements partenaires. Elle est notamment présente aux ESS et synthèses de ces élèves.

12.2.4) Nombre et qualification des enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement

L'IME dispose de 7 postes d'enseignants et d'un poste de coordonnateur pédagogique. La titularisation sur ces postes est soumise à l'obtention du CAPA-SH option D.

En l'état actuel des choses, et dans l'attente de la parution d'un texte de cadrage concernant les modalités relatives à l'enseignement dans les IME/IMPro, les modalités sont les suivantes :

- 8 temps complets
- 7 enseignants effectuant 27 heures de service dont 24 heures hebdomadaires auprès des élèves et 108 heures annuelles pour les réunions institutionnelles, concertations et les animations pédagogiques (circ du 02/06/2010 concernant le temps de service des enseignants)
- Un coordonnateur pédagogique dont les missions sont définies dans la fiche de poste élaborée par l'Inspection Académique. De part ses missions, il est amené à se rendre dans les établissements et structures partenaires. En l'attente d'un texte sur les obligations de service relatives à cette fonction, le coordonnateur effectue 35 heures de services.

13) Les SOINS : les PRESTATIONS DU SERVICE THERAPEUTIQUE

La notion de déficience intellectuelle exprime un déficit mesuré en général à partir de résultats à des tests psychologiques de niveau.

Le déficit mental est un symptôme que l'on peut rencontrer au sein de structures mentales diverses, lié à des causes et à des mécanismes eux-mêmes multiples et variés.

Les déficiences mentales constituent un groupe très hétérogène de par leur étiologie, leurs aspects cliniques, leur pronostic.

Les facteurs étiologiques peuvent être organiques, liés à une atteinte cérébrale, ou bien d'ordre affectif et relationnel, socio culturel ou psycho pathologiques.

Les aspects cliniques sont très variés en raison des diverses caractéristiques du déficit intellectuel lui-même d'une part et du contexte dans lequel il apparaît, de la personnalité du sujet, d'autre part.

Le pronostic lui-même n'est pas univoque, il existe des déficits fixés et des déficits évolutifs dans un sens comme dans l'autre.

Les soins à apporter aux jeunes ne peuvent pour cela se situer dans un abord monovalent. Ils se doivent de rassembler des actions complémentaires en les articulant de façon synergique :

- ✓ Soutien psychologique
- ✓ orthophonie,
- ✓ psychomotricité...
- ✓ Ateliers thérapeutiques pluridisciplinaires
- ✓ Soutien de la famille.

Toutes ces actions s'inscrivent dans un cadre multidimensionnel permettant la construction d'un projet thérapeutique individualisé cohérent.

Les soins sont établis sous la direction technique du psychiatre et prennent en compte les troubles et difficultés du jeune accueilli.

Chaque intervention thérapeutique s'insère dans une dynamique d'ensemble pour tenter d'assurer au jeune le meilleur développement et épanouissement possible.

La mise en œuvre des soins fait suite à une démarche diagnostique. Une observation complétée par un examen psychiatrique, un examen psychologique, un bilan orthophonique, un bilan psychomoteur permet lors du projet individualisé de poser les indications.

Les accompagnements thérapeutiques dépendent des indications spécifiques à chaque cas mais aussi de la compréhension et de l'adhésion du jeune et de sa famille au protocole proposé ainsi que des ressources disponibles dans l'établissement.

13.1) L'équipe soignante

L'équipe soignante est constituée par le médecin psychiatre, le médecin généraliste, l'infirmier, les psychologues, les orthophonistes et les psychomotriciens.

Dans un souci de transversalité les assistantes de service social participent aux réunions de l'équipe.

Ces réunions ont lieu, actuellement, une fois par mois mais le projet est de se réunir de manière plus régulière. L'équipe soignante est garante de l'éducation thérapeutique, de la promotion, de la réalisation et de l'évaluation des soins dans l'IME.

13.1.1) Le Psychiatre

- Il assume l'orientation diagnostique et thérapeutique de l'institution.
- Il assume la responsabilité des soins et des personnels médico-psychologiques dont il coordonne les activités cliniques et thérapeutiques.
- Il est le garant de la pertinence, de la cohérence et de la permanence des accompagnements proposés et du maintien de la santé mentale des jeunes accueillis.
- Il intervient auprès des jeunes, de leurs parents, des professionnels de l'établissement et des partenaires extérieurs.

▪ *Auprès des jeunes*

- Il veille à ce que chaque jeune accueilli bénéficie des mesures appropriées à son état en tant qu'individu unique.
- Il évalue l'existence et les caractéristiques des troubles du fonctionnement psychique du jeune et en analyse les facteurs
- Il indique les accompagnements psychologiques et/ou rééducatifs nécessaires, veille à leur mise en œuvre et en suit le déroulement
- Il évalue les effets de la prise en charge de chaque jeune
- Il reçoit le jeune à sa demande ou à celle d'un tiers pour une évaluation clinique
- Il prescrit un traitement médicamenteux si nécessaire et en assure la surveillance.

▪ *Auprès des parents*

- Il maintient chaque parent à sa place de parent
- Il les implique pleinement dans l'accompagnement de leur enfant
- Il soutient la relation parent-enfant
- Il mobilise l'expression de la parentalité.

▪ *Auprès des professionnels*

- Il apporte sa contribution à leur travail, lors des réunions ou à la demande
- Il s'engage dans un travail pluridisciplinaire.

▪ *Auprès des partenaires*

- Il se met en relation avec les médecins traitants et/ou spécialistes consultés par le jeune après accord des parents
- Il répond aux enquêtes et autres sollicitations de l'ARS
- Il est en relation avec la MDPH.

13.1.2) le médecin généraliste

- Il assure des consultations hebdomadaires dans l'établissement en lien étroit avec l'infirmier de l'IME.
- Il procède à l'examen médical complet annuel de tous les jeunes ainsi qu'à l'examen trimestriel
- Il vérifie le suivi des vaccinations
- Il intervient à la demande si besoin.

13.1.3) L'infirmier

Il assure à tous les jeunes, en accord avec leur famille et en lien avec les médecins de l'établissement les soins nécessaires à leur bonne santé physique et morale.

- Il assure les soins courants
- Il intervient devant tout appel (et notamment pour les « urgences ») et évalue chaque situation.
- Il accueille à l'infirmerie tout jeune à sa demande ou à celle d'un tiers
- Il assume des actions de prévention en association avec les autres membres de l'équipe soins : Information sur la sexualité, SIDA, drogues, accompagnement dans les démarches de santé...
- Il contacte le généraliste ou le pédopsychiatre si nécessaire
- Il accompagne le jeune à d'éventuelles consultations
- Il prépare et assure la distribution des médicaments
- Il effectue le suivi du traitement et veille au renouvellement des ordonnances
- Il surveille le développement staturo-pondéral de chaque jeune, ses vaccinations, la régularité des menstruations des filles, l'observance des régimes éventuels, le suivi des énurésies, encoprésies, les allergies...
- Il effectue une surveillance sanitaire globale, informe les jeunes et les personnels sur l'éducation à la santé, fait un travail de prévention
- Il veille à la tenue des carnets de santé et des dossiers médicaux
- Il gère le stock de la pharmacie et des trousseaux d'urgence
- Il établit tous les contacts nécessaires avec les divers intervenants de santé
- Il facilite le partenariat avec les centres hospitaliers
- Il est en liaison bihebdomadaire avec le pédopsychiatre pour la transmission de ses observations
- Il avertit et informe le Médecin et le Directeur de ses démarches lors d'urgences.

13.1.4) Les psychologues

Les psychologues participent au diagnostic au travers de bilans où ils repèrent, évaluent, analysent les difficultés et troubles du jeune. Ces bilans peuvent prendre différentes formes entre observations, dessins, entretiens, tests psychométriques, projectifs... Ils varient selon l'âge, la maturité, les capacités d'expression, d'attention, et de structuration de la personnalité du jeune.

Les psychologues proposent, selon les besoins des jeunes et avec leur adhésion, des espaces d'expression et d'échange qui peuvent se décliner sous différentes formes (suivis ponctuels, entretiens thérapeutiques individuels réguliers, groupes de parole et thérapeutiques type atelier conte, cothérapie de type psychodrame...) et pouvant être réalisés en association avec d'autres membres de l'équipe, ceci afin d'accompagner et soutenir le jeune dans le repérage et la compréhension de ses difficultés, et de favoriser au mieux son épanouissement psychoaffectif. En fonction du souhait exprimé par l'adolescent ou sa famille, les psychologues respectent la confidentialité des éléments qui leur sont confiés.

Dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant, le psychologue peut être amené à travailler en lien et ou en soutien avec les familles ou assistants familiaux, pour les accompagner dans leur vécu du handicap du jeune.

Chaque jeune a un psychologue référent qui participe aux différents temps institutionnels, de réflexion et de décision, qui le concernent : admissions, réunions d'élaboration et de validation de projet, points sur les situations, réunions extérieures avec les partenaires.

Le psychologue participe également aux réflexions sur le fonctionnement institutionnel.

Les psychologues peuvent accompagner et soutenir les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire, en apportant un éclairage clinique, par exemple en participant aux réunions de service ou lors d'entretiens ponctuels.

13.1.5) Les orthophonistes

Les orthophonistes :

De nombreux jeunes de l'IME présentent des difficultés d'acquisition et de développement de la parole et du langage.

L'orthophoniste leur permet de développer des moyens de communication afin de faciliter leur insertion sociale, scolaire et professionnelle. Ceci ne peut se faire que dans une relation de confiance mutuelle.

Les rééducations prennent en compte la dynamique psychique du jeune, ses difficultés, ses potentialités et son rythme.

L'orthophoniste participe aux réunions soins, aux synthèses et prend contact avec les partenaires extérieurs.

Il est amené à rencontrer régulièrement la famille, seule ou avec un autre intervenant, afin de faire le point sur l'évolution du jeune.

Il reste libre de ses outils de travail et de ses références théoriques.

Il intervient sous la responsabilité du médecin psychiatre de l'établissement.

Le bilan orthophonique :

- Le bilan initial est réalisé à l'arrivée du jeune dans l'institution pour élaborer le projet individuel.

- Le bilan d'évolution permet de réévaluer au cours de l'année le projet et les besoins du jeune, suite à une demande, émanant de la famille ou d'un professionnel et porté par l'équipe soins.

Les observations et résultats du bilan sont communiqués à l'équipe et c'est en équipe pluridisciplinaire que se décide la nécessité et la priorité des prises en charge.

Suivant l'évaluation qui en est faite, le travail peut se poursuivre, se modifier ou s'arrêter, même de façon temporaire.

Compte-tenu du faible temps d'orthophonie sur l'établissement, nous sommes souvent obligés de prioriser les prises en charge.

L'accompagnement orthophonique :

En fonction de son âge, de la problématique observée et des spécificités de son handicap, le jeune sera accueilli en séance soit en individuel, soit en binômes ou en groupes à raison d'une ou deux fois par semaine.

Les domaines d'intervention :

Le langage oral et la communication :

- Les troubles de la structure du langage : phonologiques et praxiques, morpho-syntaxiques et/ou lexico-sémantiques que l'on observe dans les retards de parole et de langage (Versants compréhension et expression)
- Les troubles du rythme
- Les troubles de l'organisation discursive et de l'évocation,
- Les troubles pragmatiques et communicationnels : hypo spontanéité ou inhibition verbale, logorrhées, manques du mot, mises en situations, pragmatique du langage, appétence à communiquer, initiation de la conversation, cohérence, contexte conversationnel.

Le langage écrit :

Les retards d'apprentissage de la lecture et de l'orthographe associés à des troubles spécifiques (Expression et compréhension).

Le cognitif :

Lors du suivi orthophonique, sont abordés :

- les notions de temps et d'espace (langage et situations)
- la logique et les rapports de causalité et de conséquence
- les capacités attentionnelles
- la mémorisation visuelle, auditivo-verbale et verbale.
- la gestion de l'implicite
- la compréhension d'inférences
-

Les objectifs de l'accompagnement orthophonique consistent à :

- Acquérir, favoriser, développer, améliorer et maintenir les compétences et les acquis de chaque jeune dans les domaines langagiers et communicationnels.
- Faciliter le lien pensée-langage, la mise en représentation, les images mentales, développer la réflexion, l'analyse, donner du sens
- Favoriser un travail de réassurance et de valorisation en veillant toujours à la qualité de la relation instaurée et à la notion de plaisir.
- Encourager la communication avec des supports aussi variés que spécifiques et adaptés à chaque jeune.
- Développer l'appétence à communiquer, à se faire comprendre de l'autre, à exprimer verbalement ses choix et ses ressentis

13.1.6) Les psychomotriciens

Les psychomotriciens accompagnent des jeunes présentant des troubles ou difficultés psychomotrices : difficultés de réalisation motrice (coordinations, dissociations, régulation tonique, équilibre), maladresse, troubles dyspraxiques, instabilité psychomotrice, inhibition psychomotrice, trouble de l'organisation spatio-temporelle, trouble de la structuration du schéma corporel et de l'image du corps, problèmes de latéralisation et troubles de l'attention et de la concentration.

- Le bilan psychomoteur :

C'est un outil de diagnostic et d'évaluation. Il permet de dépister les difficultés du jeune et d'explorer ses capacités. Il permet de poser l'indication d'un accompagnement en tenant compte de la dynamique psychique du jeune et de ses potentialités.

- Les rééducations et thérapies psychomotrices :

La psychomotricité est une thérapie à médiation corporelle sous-tendue par une approche globale de la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent, qui, tout en prenant en considération son expression somatique et corporelle, veut rester aussi présente aux dimensions psychiques (affectives, émotionnelles, intellectuelles et cognitives).

Il s'agit de permettre au jeune une prise de possession progressive de son corps dans son ensemble, afin de l'utiliser le mieux possible dans sa relation à soi, aux autres et à l'environnement.

La thérapie psychomotrice amène donc le jeune, à travers l'acte psychomoteur ainsi que la relation au psychomotricien, à mieux prendre conscience de lui-même, de ses émotions et ses affects. Cela peut, par voie de conséquence, favoriser une meilleure gestion de ses états tonico-émotionnels et son mieux-être.

Enfin, elle vise à aider le jeune à développer ses capacités psychomotrices, à mieux se situer dans l'espace et le temps et dans le monde des objets.

Au cours des séances, les principaux supports et médiateurs utilisés sont les activités motrices globales (au travers de coordinations, de dissociations et d'équilibre), l'expression corporelle ou plastique, les jeux, les activités rythmiques et l'utilisation de l'outil informatique. En fonction des besoins du jeune, un travail plus spécifique de relaxation, de détente, de jeu symbolique peut être mis en place.

L'accompagnement peut s'organiser sous forme de suivi individuel, en groupe/atelier ou en co-thérapie avec d'autres membres de l'équipe soins.

- Les outils et médiateurs proposés :

- Des séances de psychomotricité en individuel,
- Des séances de psychomotricité en groupe,
- Groupe « jeux d'opposition »,
- Techniques de relaxation,
- Atelier aquatique,
- Atelier contes en co-animation avec une psychologue,
- Atelier rythme en co-animation avec une éducatrice,
- Travail d'accompagnement sur les ateliers professionnels et les unités d'enseignement en groupe ou en individuel.

13.2) Les outils thérapeutiques :

Aucune thérapeutique n'est exclusivement privilégiée.

Le protocole thérapeutique est élaboré lors du projet du jeune et de ses évaluations.

Sont actuellement proposés et susceptibles d'évoluer :

- ❖ Entretiens psychothérapeutiques individuels
- ❖ Groupes de parole
- ❖ Groupe d'expression
- ❖ Ateliers contes
- ❖ Groupe d'éducation à la vie
- ❖ Rééducations orthophoniques en individuel
- ❖ Rééducations orthophoniques en groupe
- ❖ Atelier écriture
- ❖ Atelier dysorthographe
- ❖ Rééducations psychomotrices en individuel
- ❖ Rééducations psychomotrices en groupe
- ❖ Atelier jeux d'opposition
- ❖ Atelier mémoire
- ❖ Relaxation sensorielle
- ❖ Atelier espace-temps
- ❖ Atelier aquatique.

13.3) La démarche thérapeutique

L'organisation de l'institution est pensée en fonction d'un effet thérapeutique qui s'exprime au travers des soins spécifiques mais aussi dans le travail éducatif, les démarches pédagogique et professionnelle qui se complètent et s'éclairent mutuellement.

La valeur thérapeutique de l'action éducative vient du fait que l'équipe mesure comment le jeune, au travers des activités proposées et du quotidien, accède à une rencontre, structure une relation, la technique servant de médiateur dans la relation interpersonnelle.

Les approches pédagogique et professionnelle sont thérapeutiques quand, au travers d'une relation constructive, elles permettent à l'élève et/ou à l'apprenti de retrouver son statut de jeune dans sa singularité et créent ou renouvellent un désir d'apprendre et de réussir.

Ces situations significatives s'articulent dans l'institution, chacune y trouvant son sens en se différenciant des autres.

Chaque intervenant est investi de la responsabilité de son travail et devrait être en même temps en communication avec tous les autres professionnels afin que les orientations prises soient le fruit d'une décision commune.

Chaque intervenant effectue les actions relevant de sa spécialité, sa fonction, sa place, les objectifs poursuivis étant bien définis.

L'essentiel est de savoir pourquoi on agit, de s'interroger sur les moyens les plus adéquats à mettre en œuvre, de définir les effets attendus.

Ceci permet l'élaboration du projet individualisé du jeune.

Le soin, tous comme les accompagnements éducatifs et pédagogiques a pour but, dans la mesure du possible, de mener à l'autonomie sur les plans affectifs, sociaux et professionnels.

Axes d'évolution et perspectives

Au regard de l'évolution de la population, de la variabilité des troubles et de nos difficultés parfois à prendre en charge certains jeunes, il nous semble important de permettre une plus grande

adaptabilité ou malléabilité des modalités de l'accompagnement thérapeutique : co-intervention de professionnels pour un jeune, adaptation de la durée de l'accompagnement...

Ces nouvelles modalités nécessiteront des temps de concertation réguliers et formalisés.

14) L'ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE SOCIAL

Tout établissement comporte un service social confié à un assistant de service social¹.

Objectifs :

Créer et entretenir du lien entre l'institution et la famille (ou le responsable légal) dans l'intérêt du jeune.

Son intervention vise à l'épanouissement et à l'autonomie du jeune et de sa famille, au développement de leurs potentialités et à leur participation active.

Valeurs :

La relation établie entre l'Assistant de Service Social et le jeune et/ou sa famille repose sur la confiance et le respect. L'assistant de service social est soumis au secret professionnel² (article L411-3 du CASF) et au respect du code de déontologie de l'Association Nationale des Assistants de Service Social (ANAS). Ses actes professionnels s'inscrivent dans une posture de bienveillance.

Moyens :

Visites à domiciles, entretiens dans l'établissement, contacts téléphoniques, liens directs avec les professionnels de l'établissement et les autres services sociaux et médico-sociaux travaillant avec la famille de l'utilisateur ou l'utilisateur lui-même (MSD, ASE, ASFA etc...), actions de groupe (intra et extra établissements).

Missions :

Les missions de l'assistant de service social sont la prévention, protection et insertion.

Au sein de l'IME, elles s'inscrivent dans une action globale institutionnelle, où les parents (et responsables légaux) sont informés du fonctionnement de l'Etablissement et de l'évolution de leur enfant. Les parents sont associés aux projets de leur enfant.

Le Service social s'inscrit également dans un travail institutionnel de concertation avec l'équipe pluridisciplinaire de l'IME. L'assistant de service social partage son expertise dans l'évaluation de la situation du jeune, et aussi dans toutes réflexions institutionnelles (projet d'établissement, groupe de travail, copil, ...)

Le Service Social a alors pour missions spécifiques :

- D'apporter toute précision ou toute information souhaitée par le jeune et les parents concernant leurs droits et leurs devoirs, les modalités concrètes de la prise en charge : aspects financiers (organismes payeurs), administratifs (couverture sociale, CDAPH), techniques (conditions de séjour)
- D'accompagner le jeune majeur et sa famille dans diverses démarches administratives : demande d'AEEH, aides aux séjours vacances, transport et autres, alerter le jeune et sa

¹ Article D. 312-24 du code de l'action sociale et des familles (CASF) : « Tout établissement comporte un service social confié à un assistant de service social, exerçant soit à temps partiel, soit à temps complet, si l'établissement compte au moins cent places ».

² Article L 441-3 du CASF

famille sur les conséquences du passage à la majorité civile, informer sur les mesures de protection des majeurs (tutelles ou curatelles), demande d'AAH, des droits spécifiques à compensation.

- De soutenir les usagers et leurs familles : les écouter, entendre leurs inquiétudes, les rassurer
- De les rencontrer notamment lors de situations particulières : divorce, séparation
- De respecter l'autorité parentale de chacun des parents
- D'assurer un travail de guidance parentale
- De mieux connaître l'évolution de l'enfant dans son contexte familial
- D'accompagner le jeune et sa famille dans le cadre d'une réorientation : prise de contact avec les futurs lieux d'accueil, démarches administratives ...
- De suivre le parcours des jeunes après leurs départs de l'IME (au titre de l'obligation de suivi dans la limite de trois ans).
- D'être un contact privilégié auprès des services sociaux et médico-sociaux intervenant dans l'accompagnement du jeune accueilli et de sa famille.
- De favoriser et développer l'accueil de stagiaires en formation d'assistant de service social.
- D'assurer une veille juridique en actualisant ses connaissances par une formation continue pour faire évoluer sa pratique.

L'Assistant de service social en tant que membre de l'équipe pluridisciplinaire participe aux diverses réunions de synthèse et aux réunions de validation de projet lorsque la situation le nécessite. Il contribue donc à l'élaboration du projet individualisé du jeune.

D'autre part, l'Assistant de service social réalise un travail d'ordre administratif interne à l'établissement dans le cadre du suivi des dossiers de chaque usager à diverses étapes de son parcours (aide à la constitution et à la validation des dossiers d'orientation notamment, en lien avec la MDPH).

15) LES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE NOCTURNE

15.1) Les surveillants de nuit.

Chaque nuit, 3 surveillants éveillés sont en service dans l'établissement. En conséquence, l'hébergement étant dispersé sur 5 pavillons distincts, nous avons défini un pavillon central sur lequel un veilleur reste en permanence (et assure donc la surveillance d'un seul pavillon) et 2 x 2 « pavillons annexes » où deux autres veilleurs assurent la surveillance (soit 2 pavillons pour chacun).

Des « tours de ronde » sont définis pour chacun de ces 2 veilleurs

Le pavillon « D3 » est défini comme étant le pavillon central ; sur les pavillons « D1 » et « D2 » intervient un second surveillant ; sur les pavillons « C1 » et « C2 » intervient le troisième surveillant. Les postes sont « fixes » et chaque surveillant est donc garant de son – ou ses – pavillon(s).

15.2) L'organisation retenue

Sur un plan technique, tous les dispositifs de détection sont centralisés sur le pavillon « D3 ». Nous avons également installé sur chaque pavillon un second poste téléphonique situé à l'étage (poste mural installé à droite de la porte de la chambre de veille sur les pavillons « D1, D2, C1, C2 » et poste installé dans la chambre de veille pour le pavillon « D3 »).

Sur le « D3 », un veilleur reste donc en permanence ; la surveillance de ce pavillon est en conséquence assurée par la présence permanente d'un professionnel.

Pour les autres pavillons, le veilleur assure sa garde en chambre de veille et y reste éveillé. Il change de pavillon en fonction de l'organisation retenue pour les rondes (toutes les heures selon le planing). Sur ces pavillons, deux cas de figure peuvent donc se présenter : soit le veilleur s'y trouve lorsqu'un jeune vient l'appeler, soit il ne s'y trouve pas (porte de la chambre de veille ouverte : veilleur présent ; porte de la chambre de veille fermée : veilleur absent) :

- Si le veilleur se trouve en chambre de veille, il répond à la demande du jeune et suit le protocole de sécurité mis en place. Si nécessaire, il sera fait appel au cadre d'astreinte.
- Si le veilleur se trouve dans le pavillon voisin, le jeune appuie sur la touche rouge du téléphone (numéro du poste téléphonique du veilleur, mémorisé sur une touche identifiée par une couleur rouge). Le veilleur se rend donc sur le pavillon immédiatement et en informe le veilleur du « D3 ».

D'autre part, un système de vidéo surveillance permet au surveillant présent sur le pavillon « D3 » de repérer immédiatement si un jeune cherche à contacter le surveillant affecté à son pavillon.

En règle générale, les postes téléphoniques de chacun des pavillons sont reliés sur l'extérieur en ce qui concerne les numéros d'urgence ainsi que les numéros des cadres d'astreintes lorsqu'ils ne sont pas présents sur place. Cependant, la fonction du surveillant attaché au pavillon central « D3 » est bien spécifique et c'est à lui qu'il appartient de contacter le cadre d'astreinte ou d'appeler un numéro d'urgence « à l'extérieur » ; (seul le pavillon D3 peut-être joint par un numéro extérieur).

Un lien quotidien entre les surveillants de nuit et les éducateurs est réalisé (chaque soir de 22h45 à 23h15 et chaque matin de 7h00 à 7h30 : soit 1 heure par jour, et davantage le vendredi pour le bilan de fin de semaine). Un cahier de type « main courante » formalise en outre un lien entre les équipes de jour et les équipes de nuit. Toutes les indications nécessaires y sont reportées ; un bilan de la nuit écoulée y est rédigé par le surveillant qui le remet à l'éducateur de jour.

Le cahier de nuit est ensuite remis au cadre d'astreinte et visé par celui-ci chaque jour.

15.3) Les horaires des veilleurs

Sous réserve de modifications, chaque veilleur intervient à partir de 22h45 jusqu'à 7h30, soit un total de 36 heures hebdomadaires. Le vendredi matin, ils quittent à 8h30.

Le niveau de qualification retenu est celui d'une personne ayant suivi la formation de 175 heures, telle qu'elle est prévue sur un institut de formation comme celui de l'ITS de Pau.

L'indice de rémunération retenu est de 329 pour une personne non titulaire de cette formation, et de 339 pour une personne ayant suivi la formation.

15.4) Les cadres d'astreintes

Selon un planning mensuel, les astreintes sont partagées entre l'adjoint de direction et les 2 cadres éducatifs.

Tous les renseignements concernant notamment les numéros d'urgence (et procédure à suivre en cas d'urgence) sont remises aux équipes de nuit.

Le cadre d'astreinte est consulté pour toute situation particulière survenant la nuit, ou toute décision à prendre.

Il consulte et vise chaque jour le « cahier de nuit » sur lequel les surveillants mentionnent par écrit le déroulement de la nuit et des diverses « rondes » effectuées.

16) LES PRESTATIONS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

L'établissement propose un environnement et une prestation hôtelière de qualité, adaptée aux besoins de l'utilisateur afin de contribuer :

- à la qualité de l'accueil de la personne accueillie, des parents, des partenaires

- à permettre de garantir le cadre de vie des enfants et adolescents
- à leur bien-être
- à leur santé et leur sécurité

Cette prestation comprend :

Un régime d'accueil et un hébergement adapté.

Un hébergement existe pour 58 jeunes qui peuvent être accueillis en internat de semaine (ou en internat aménagé) du lundi matin 8h30 au vendredi soir à 16h30.

Les autres jeunes sont pris en charge dans le cadre d'un semi-internat ; ils prennent leurs repas de midi dans l'établissement dans 3 réfectoires. Les élèves scolarisés dans les établissements ordinaires de notre secteur prennent leurs repas dans les cantines de ces établissements.

Les repas sont confectionnés sur place par l'équipe de cuisiniers de l'établissement dans le respect des règles d'hygiène (HACCP) à partir de menus équilibrés, élaborés par le responsable logistique sous couvert du cadre logistique de l'IME et validés par une diététicienne conformément au plan nutrition santé et au décret du GERMEN. Les jeunes internes prennent tous leurs repas dans la salle à manger de leur unité pavillonnaire. Ces repas étant fabriqués par la cuisine centrale et livrés en containers isotherme en « liaison chaude ».

Les agents logistiques participent aux divers services ainsi qu'à l'entretien des locaux. Pour ce qui concerne les internes, un agent est plus particulièrement affecté à un pavillon d'internat dont il assure l'entretien. Les jeunes sont bien entendu associés également, et selon leur âge, aux diverses tâches ménagères. Les ouvriers logistiques assurent la maintenance des locaux, matériels dans les règles d'hygiène et de sécurité. Ils assurent par ailleurs, la fonction de chauffeurs.

Enfin, l'établissement dispose d'une buanderie/lingerie ce qui permet aux internes de bénéficier sur place d'un service de nettoyage de leur vestiaire qui améliore leur confort quotidien ; le linge de chaque pavillon est récupéré plusieurs fois par semaine et chaque jeune est associé à cette gestion particulière. Les lingères entretiennent le linge institutionnel et assurent de petits travaux de couture pour le linge des internes.

17) LES PRESTATIONS DE TRANSPORT

L'établissement répond à une obligation légale en organisant ou prenant en charge le transport des usagers.

La recherche d'une solution de transport pour tout jeune admis dans l'établissement privilégie les moyens de transports collectifs. Cette exigence répond non seulement à une nécessité économique, mais participe aussi à l'apprentissage nécessaire des déplacements du jeune avec des moyens de transports usuels : lignes de bus de la STAP (notamment les lignes 5 et 10) ; transports collectifs selon les secteurs géographiques dont sont originaires les usagers (lignes de bus TPR desservant les diverses localités ou lignes SNCF).

Outre les transports collectifs « classiques », trois ou quatre véhicules de l'établissement effectuent quotidiennement 3 ou 4 circuits de ramassage sur Pau et son agglomération ; chacun de ces véhicules accueille de 3 à 15 jeunes.

Enfin, nous avons également recours à plusieurs compagnies de taxi afin d'une part, de « couvrir » les zones les plus éloignées et d'autre part, de répondre aux besoins des jeunes les moins autonomes.

Le temps de voyage ne dépasse pas 80 minutes pour ceux qui prennent le car à l'arrêt le plus éloigné, ou pour les tournées de taxi les plus longues.

Pour terminer, il convient de préciser que, lorsque le domicile de la famille se trouve particulièrement isolé, il est possible que le ramassage s'effectue sur l'axe routier situé à proximité du domicile, et non au domicile lui-même (dans ce cas de figure, la famille amène et récupère son enfant à un lieu de rendez-vous fixé préalablement).

18) LES PISTES DE REFLEXION ET L'EVOLUTION A DONNER A COURT TERME

Eléments de Conclusion :

En cette période « charnière », nous devons nous interroger par rapport à d'autres besoins repérés comme cela est évoqué par ailleurs ; (enfants présentant un profil TED et/ou autistes ; enfants présentant des profils de plus en plus complexes et relevant de plusieurs modalités : hôpital, ASE, médico-social).

A ce sujet, la déclinaison du 3^{ème} Plan Autisme 2013/2017 doit nous amener à envisager les évolutions de cet établissement en prenant en compte cette dimension.

La configuration de notre IME, si nous le rénovons « en restant sur les mêmes effectifs » nous condamne probablement à ne pas être en mesure de proposer un accompagnement spécifique pour ce public, correspondant aux besoins attendus et au cahier des charges fixé (préconisations de l'ANESM notamment).

Notre réflexion nous amène donc à considérer que l'important effectif de jeunes accueillis sur un même site ne correspond probablement plus aux critères actuels d'accompagnement et qu'il sera difficile dans ces conditions d'évoluer de manière satisfaisante vers une certaine forme de désinstitutionalisation.

C'est probablement à partir de cette question que nous devons envisager les évolutions de l'établissement.

Problématique : Dans la logique des éléments figurant en conclusion du projet de 2009, il nous faut mener une étude répondant aux problèmes suivants :

- Définir des modalités de réduction de l'effectif de l'établissement afin de lui donner une « taille plus humaine »
- Envisager dans un tel contexte de nouveaux projets d'accompagnements s'inscrivant dans le plan autisme
- Articuler ces données avec des évolutions possibles sur les effectifs du SESSAD qui répond aux besoins actuels.

Réflexions menées depuis l'élaboration du précédent projet

Une première hypothèse aujourd'hui abandonnée : L'ensemble de ces réflexions nous a amenés à envisager une vente du site actuel ; ce projet est aujourd'hui abandonné en raison du peu d'attractivité qu'il représente (au bout de 18 mois de recherche, aucun investisseur sérieux ne s'est proposé ; la mairie de Jurançon, qui a suivi ce projet et nous a accompagnés, nous amène à établir ce constat).

Seconde hypothèse : « Diviser » l'IME du Castel sur 2 sites distincts : l'un sur le site actuel de Jurançon, l'autre sur Pau Agglo.

Le site actuel conserverait son point de plus fort (IME/IMPro) avec ses ateliers et une unité d'enseignement en appui, ainsi que son plateau technique.

Le site « nouveau » pourrait correspondre à un projet d'accompagnement pour enfants présentant, pour partie, des troubles envahissants du développement.

Une étude de notre carte des postes à partir des besoins nécessaires nous amènera à mettre en œuvre la répartition la plus pertinente.

☞ Format possible en 1^{ère} analyse : - un IME de 45 enfants
- un IME/IMPro de 85 jeunes (âgés de 14 à 20 ans) sur notre site actuel
- un SESSAD/SESSADPro pour 10 enfants

Au total ; les places IME devront proposer un internat de 58 places à répartir selon les besoins entre les 2 sites.

NB : les services de restauration pourraient être centralisés entre les deux structures pour lesquelles des mutualisations de moyens seraient réalisées.

Troisième élément de réflexion :

Envisager des redéploiements afin d'augmenter la capacité d'accueil du SESSAD (aujourd'hui limité à 10 jeunes et dont la liste d'attente correspond à 4 fois sa capacité d'accueil).

Cette seconde hypothèse est toujours en cours de réflexion ; elle constituera un axe essentiel de travail dans le cadre de ce projet d'établissement pour les années 2014/2018 ; elle devrait également être pensée au regard du troisième élément de réflexion concernant l'augmentation de l'effectif du SESSAD dans des proportions à définir.